



Service : Assemblées, affaires juridiques
et commande publique

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

DU 19 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 19 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHET

VICE-PRESIDENTS

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - M. Lionel DUBAND - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Cyrille POLITI - M. Dominique RAVALT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)
M. DUPARAY (pouvoir à M. Michel TRAMOY jusqu'à 19h30)
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Christian CATON)
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)
M. GIRARDON (pouvoir à M. Bernard REPY jusqu'à 19h30)
Mme DESPLANCHES (pouvoir à Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN jusqu'à 19H43)
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane GENEVOIS)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Lionel DUBAND

SOMMAIRE :

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE.....	1
1 - QUESTIONS ADMINISTRATIVES	2
1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 21 novembre 2019.....	2
2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales	2
3. Comité des Œuvres Sociales (COS) - Convention financière 2020 - Autorisation de signature..	2
4. Compte Personnel de Formation - Modalités d'utilisation et financement	3
5. Modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes à la CUCM.....	3
QUESTIONS FINANCIÈRES.....	4
1. Nouveau réseau de proximité des Finances Publiques - Charte d'engagement.....	4
2. Budget Principal - Vote d'une décision modificative.....	5
3. Budget Ecomusée - Vote d'une décision modificative.....	5
4. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget principal	5
5. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Eau	5
6. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Assainissement collectif.....	5
7. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe SPANC.....	5
8. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Transports	5
9. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Ecomusée	5
10. Taxe d'habitation - Vote du taux 2020	23
11. Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Vote du taux 2020	23
12. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du taux 2020.....	23
13. Cotisation foncière des entreprises - Vote du taux 2020	23
14. AP/CP Le Creusot - Mach 2- Phase 2 – Création.....	25
15. AP/CP Aides à la pierre – Création	25
16. AP/CP Aménagement du centre de Génelard – Création.....	25
17. AP/CP Protection des ressources – Création	25
18. AP/CP Barrages et captages – Création	25
19. AP/CP Rénovation de réseaux – Création.....	25
20. AP/CP Rénovation des usines de dépollution – Création	25
21. AP/CP Le Breuil - Ancien stade - Ajustement de l'échéancier	25
22. AP/CP Aménagement Bd du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier	25
23. AP/CP Restructuration du quartier de la Gare du Creusot - Ajustement de l'échéancier.....	25
24. AP/CP Aménagement Canal du Centre - Ajustement de l'échéancier	25
25. AP/CP Site technopolitain - Ajustement de l'échéancier.....	25
26. AP/CP Restauration et valorisation de la Villa Perrusson - Ajustement de l'échéancier	25
27. AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l'échéancier.....	25
28. AP/CP Modernisation des déchèteries - Ajustement de l'échéancier	25
29. AP/CP Collecte des déchets ménagers - Ajustement de l'échéancier	25
30. AP/CP Aménagement des points d'appui - Ajustement de l'échéancier	25
31. AP/CP Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité - Ajustement de l'échéancier	25
32. AP/CP Acquisition matériel de transport - Ajustement de l'échéancier	25
33. Subventions 2020 (1).....	31
34. Subventions 2020 (2).....	31
35. Déplacements urbains - Tarification combinée - Autorisation de signature d'un avenant n 2° la convention	32

36. Transports urbains - Tarification multimodale TER monRéZO - Autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention	32
III - DÉVELOPPEMENT URBAIN	33
1. Montceau-les-Mines - Action cœur de ville - Volet immobilier - Autorisation de signer la convention entre Action Logement, la ville et la CUCM	33
2. OPAC Saône-et-Loire - Convention d'Utilité Sociale 2019-2025 - Autorisation de signature ...	33
IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	34
1. Service public haut débit - Avenant n° 13 au contrat de délégation - Prolongation du contrat jusqu'au 9 novembre 2021	34
2. Déploiement du très haut débit départemental sur la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Avenant n° 2 - Autorisation de signature de la convention de partenariat	35
3. Symbiose Technologies - Règlement immobilier - Attribution d'une subvention	36
4. Nuclear Valley - Versement d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs	36
5. Association Potentiel - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs	36
6. BGE Perspectives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs	36
7. Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) sur le territoire communautaire - Attribution de subventions - Autorisation de signature des conventions avec les porteurs de projet bénéficiaires	36
8. Perrecy-les-Forges - ZA Rozelay - Vente d'un terrain à WESER BOURGOGNE SARL	40
9. Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2020	40
10. Association APOR - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020	41
11. Association AgIRE - Attribution d'une subvention Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020	41
12. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne - Franche-Comté - Ecole de la 2ème Chance de Saône-et-Loire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020	41
13. Association Ligue de l'Enseignement de Saône-et-Loire - Pôle de Recherche et de Développement du Langage - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention cadre et d'une convention d'objectifs 2020	44
14. Association Sauvegarde71 "Espace Ressources de Soutien à la Parentalité" - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020	44
V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	45
1. Appel à projet du département "Saône-et-Loire 2020" Approbation du projet structurant 2019-2020-2021 du territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau	45
2. Contrat de ville 2015-2020 - Protocole d'engagement renforcé et réciproque 2018-2020 - Autorisation de signature	45
3. Office de tourisme communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention de partenariat	45
4. Ecomusée - Nouveaux tarifs - Musée de l'homme et de l'industrie	45
5. Demandes de subventions - Programmation scientifique et culturelle 2020	48
6. Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Attribution d'une subvention 2020 - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020	49
7. Office National des Forêts - Projet de création d'un réseau de sentiers de randonnées sur le territoire communautaire - Autorisation de signature d'une convention de passage, d'aménagement et de balisage	49
8. Comité départemental de la Randonnée Pédestre de Saône-et-Loire - Modification des itinéraires de Grande Randonnée - Autorisation de signature d'une convention	49

VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE	50
1. ATMO Bourgogne - Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020	50
2. Gestion des déchets - Délégation de service public pour le traitement des déchets de la CUCM - Protocole de fin de contrat.....	50
3. Défense incendie - Communes de Perreuil et Essertenne - Modification des modalités de gestion technique et financière des installations de défenses incendie raccordées au réseau d'eau potable du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) - Autorisation de signature	50
VII – PROXIMITÉ.....	51
1. Schéma Directeur Cyclable - Arrêt du projet.....	51
2. Services de transports routiers pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la CUCM - Lot n ° 5 - Desserte des Collèges et Lycées du Creusot et de Montcenis - Autorisation de signature d'une modification n ° 2 à l'accord-cadre 1602205DSP.....	54
3. Mise en décharge des déchets de voirie non valorisables de la CUCM - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert.....	54

MISE EN PLACE DE LA SÉANCE

(Le Président procède à l'appel)

M. le Président.- Mes chers collègues, nous sommes réunis ce soir pour le dernier conseil communautaire de ce mandat, cela ne vous a pas échappé. Parmi les principaux points de l'ordre du jour, figure l'examen des budgets 2020, comme nous le faisons chaque année à cette époque. Comme nous le verrons, il ne s'agit pas de simples budgets de transition de fin de mandat. En effet, nombre de projets de longue haleine sont déjà engagés et aboutiront au cours du prochain mandat.

Une partie d'entre eux sont inscrits dans le cadre d'une contractualisation ou de plusieurs contractualisations ; on peut parler du contrat métropolitain, le plus important, celui que nous avons signé avec la Région, que nous avons approuvé à l'unanimité en octobre dernier. Dans ce contrat, je ne vais citer que quelques exemples, mais ce ne sont que quelques exemples et pas la totalité.

Le site technopolitain, par exemple, pour mieux lier le monde économique et le monde de l'enseignement supérieur. J'entends par « monde économique » particulièrement l'industrie. La rénovation intérieure de la villa Perrusson, le travail sur certaines centralités, c'est vrai au Creusot, c'est vrai à Montceau, mais c'est vrai également à Torcy, des réaménagements de centre-bourgs, notamment sur Gévelard, ou encore, concernant l'habitat, le dispositif Bimby pour lutter contre l'étalement urbain...

Depuis 2014, la communauté urbaine contribue, aux côtés de la Région et du Département, au financement de la phase 1 des travaux de sécurisation de la RCEA pilotés par l'Etat. Comme les autres collectivités, la communauté s'est à nouveau engagée à apporter sa quote-part pour permettre l'accélération de la mise à 2 x 2 voies, de la sécuriser et ce jusqu'en 2026.

La communauté urbaine est aussi un partenaire majeur dans un autre cadre, une autre contractualisation : Action cœur de ville lancée par l'Etat, dont bénéficient Montceau et Le Creusot. Rappelons que ce plan vise à accompagner les villes moyennes. Quand je dis « les villes moyennes », je rappelle que plus de 200 villes sont concernées, 222 villes moyennes exactement, par le plan national dans le cadre d'une redynamisation de leur centre-ville, parce que c'est une problématique que connaissent essentiellement bon nombre de villes moyennes, quelle que soient d'ailleurs leur configuration, plus ou moins, mais c'est un problème récurrent. Si les deux villes-centres seront bien entendu les premières bénéficiaires directes de ce dispositif, le renforcement de leur attractivité rayonnera au-delà des deux villes, sur l'ensemble de notre territoire et bénéficiera donc à l'ensemble des communes.

Nous aurons l'occasion d'y revenir lors de la délibération consacrée à la signature de la convention avec un partenaire essentiel dans Action cœur de ville, je veux parler d'Action Logement. C'est lui qui, quelque part, amène des financements extrêmement importants dans la rénovation des logements. Convention donc signée entre Action logement, la ville de Montceau et la communauté.

Comme vous le voyez, de par nos contrats avec nos partenaires, des projets majeurs vont se construire dans les prochaines années. Je suis convaincu – et je crois que vous serez d'accord avec moi au vu des votes concernant ces différents projets – que c'est un bien pour notre territoire.

Une dernière chose avant d'aborder l'ordre du jour. Je voudrais vous remercier, vous les élus de cette assemblée, pour votre contribution au débat et pour votre travail durant ces six dernières années. J'y ajoute un salut particulier aux membres du bureau pour leur engagement dans leurs dossiers respectifs qu'ils ont portés tout au long de ce mandat.

J'y ajoute bien entendu, je ne les oublie pas, les services de la communauté, sans lesquels rien ne serait possible et à qui nous demandons beaucoup, sans doute de plus en plus, j'en suis bien conscient.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais dire, un propos très court. Je vous remercie de votre attention et je vous invite à examiner les délibérations dès à présent.

Désignation du secrétaire de séance

M. Lionel DUBAND est désigné secrétaire de séance.

Observations : Désignation à l'unanimité

1 - QUESTIONS ADMINISTRATIVES

1. Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 21 novembre 2019

M. le Président.- Je commence par les questions administratives, avec l'adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 21 novembre.

Est-ce qu'il y a des remarques, des demandes d'explication, des interventions avant l'adoption ? Non.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Il est adopté.

Le conseil décide :

- *D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 21 novembre 2019.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales

M. le Président.- Sur le compte rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10, est-ce qu'il y a des demandes de précision sur ces décisions ?

Nous en prenons acte ? (*Approbation générale*).

Merci.

Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales depuis le conseil de communauté du 21 novembre 2019.

Observations : Adoption à l'unanimité.

3. Comité des Œuvres Sociales (COS) - Convention financière 2020 - Autorisation de signature

M. le Président.- Deux délibérations à présent : la première concerne le COS, comité des œuvres sociales, avec la convention financière, comme nous la passons tous les ans de manière à ce que le COS puisse assumer ses fonctions, ses activités et également apporter les aides sociales aux agents.

Et une seconde qui concerne le compte personnel de formation, notamment avec les modalités d'utilisation et de financement.

Je mets aux voix ces deux délibérations.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Elles sont adoptées, je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention financière précisant les modalités de versement de la subvention pour l'année 2020 à intervenir avec le Comité des Œuvres Sociales ;*

- *D'autoriser le versement, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2020, d'une somme de 151 840 € pour l'année 2020 au COS ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2020 dont le projet est joint en annexe.*
- *D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE et Mme Marie-Odile RAMES intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.

4. Compte Personnel de Formation - Modalités d'utilisation et financement

Le conseil décide :

- *D'instaurer le Compte Personnel de Formation dans les conditions exposées ci-dessus à partir du 1^{er} janvier 2020 ;*
- *De fixer l'enveloppe budgétaire consacrée par la communauté urbaine au titre du CPF, à hauteur de 5% du montant annuel versé aux organismes de formation hors CNFPT ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la communauté urbaine à signer les conventions de formation à venir avec les agents communautaires dans le cadre de la mise en œuvre du CPF;*
- *D'affecter la dépense au chapitre 11 – charges de personnel du budget principal sous réserve du vote des crédits au budget 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Modalités d'organisation et d'indemnisation des astreintes à la CUCM

M. le Président.- Je passe ensuite à la délibération qui concerne les modalités et indemnisation des astreintes.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

Adopté.

Le conseil décide :

- *De fixer comme suit les modalités de versement de l'indemnité d'intervention, dans le cadre des astreintes de sécurité, aux agents relevant du cadre d'emplois des ingénieurs :*

Indemnité d'intervention :

Bénéficiaires : membres du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux :

Modalités d'indemnisation :

- *Intervention un jour de semaine : 16 €/h brut*
- *Intervention une nuit, samedi, dimanche ou jour férié : 22 €/h brut*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

QUESTIONS FINANCIÈRES

1. Nouveau réseau de proximité des Finances Publiques - Charte d'engagement

M. le Président. - Questions financières, un gros chapitre avant d'attaquer le budget.

Je reviens sur la délibération, avec une présentation très rapide, mais tout de même importante. Nous l'avons déjà évoquée, c'est pour cela que je serai rapide, mais tout de même, puisque c'est le nouveau réseau de proximité des finances publiques avec la charte d'engagement.

Rappelez-vous, nous avons mené un travail en lien avec la DDFIP, suite à la proposition de la DDFIP de refaire cette carte de présence des services fiscaux et nous avons entamé un dialogue avec la DDFIP, d'une part sur la base de : « ok pour une réforme, nous ne sommes pas contre, mais pas dans les conditions qui nous sont présentées et nous avons des propositions à vous faire » car, quand on conteste une réforme, il faut faire des propositions de manière à faire avancer le dialogue et à aboutir. C'est ce que nous avons fait collectivement avec les maires des communes dans le cadre de plusieurs conférences des maires et des échanges avec la DDFIP. Ces échanges ont permis de faire évoluer la première version qui était proposée du nouveau réseau de proximité et qui ne permettait pas, à nos yeux et sur des bases plutôt objectives, d'assurer une garantie suffisante de niveau de service pour les usagers d'une part, et pour les collectivités, d'autre part, car nous sommes également utilisateurs de ces services. Beaucoup de maires auraient en effet pu se retrouver dans la difficulté.

Comme cela a été présenté il n'y a pas très longtemps, la DDFIP propose aujourd'hui la signature d'une charte d'engagement du nouveau réseau de proximité - rappelez-vous -, sans aucune modification sur ce que nous avions proposé et conclu avec la DDFIP.

Ce nouveau réseau comprend donc un service des impôts des particuliers sur la commune du Creusot et un service des impôts des entreprises sur la commune de Montceau, des accueils de proximité avec des maisons de services publics, ce qu'on appelle les MSAP (Maison France services), sur les communes d'Ecuisses et de Saint-Sernin-du-Bois, mais aussi avec des accueils en mairie et autres lieux publics sur les communes de Montceau, Montcenis et Perrecy-les-Forges, un service de gestion comptable sur la commune du Creusot, un conseiller aux décideurs locaux avec un bureau sur les communes du Creusot et de Montceau. Et vous avez bien entendu tout un détail de l'offre de services qui est bien spécifié dans la charte.

Il vous est donc proposé aujourd'hui de m'autoriser à signer cette charte d'engagement qui correspond à ce que nous avons collectivement souhaité.

Voilà, mes chers collègues.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention avant le vote ? Sachant que nous l'avons déjà évoquée et qu'il y a eu un consensus, dans cette assemblée, pour dire que cela allait dans le sens de ce que nous souhaitions.

Mais cela démontre aussi la force que peut avoir la communauté urbaine dans un dialogue par rapport à des services déconcentrés de l'Etat qui vont vers plus de proximité et pas moins de proximité, vers plus de services et pas moins de services. C'est là-dessus que nous avons mis l'accent en démontrant qu'il y avait des possibilités de réformer, car on ne peut pas non plus être toujours figé, simplement parce que, y compris sur les aspects fiscaux, les choses évoluent. Il faut donc tenir compte de cette réalité, être soucieux des économies, y compris que peut faire l'Etat à certains moments dans le cadre d'une réforme. Mais cela ne doit pas être au détriment de la proximité des services d'Etat avec nos concitoyens. C'est ce que nous avons démontré et je crois que nous pouvons être satisfaits de ce résultat.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Je vous remercie.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques,*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite charte.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Budget Principal - Vote d'une décision modificative

M. le Président.- Deux questions financières, qui portent sur des décisions modificatives, une qui concerne le budget principal et l'autre l'Ecomusée, que je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des abstentions sur les décisions modificatives ? Pas d'abstention.

Qui est contre ? Levez bien la main, les deux si vous avez des pouvoirs.

C'est bien, Monsieur CATON, avec les cartons, on voit mieux, c'est très bien.

Les deux décisions modificatives sont adoptées.

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget principal, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

3. Budget Ecomusée - Vote d'une décision modificative

Le conseil décide :

- *D'adopter la décision modificative du budget annexe Ecomusée, telle que retracée dans le tableau joint en annexe.*

Observations : Adoption à la majorité.

4. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget principal

5. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Eau

6. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Assainissement collectif

7. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe SPANC

8. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Transports

9. Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Ecomusée

M. le Président.- Nous allons maintenant entamer l'examen des budgets, bien entendu tout ce qui concerne le budget principal, mais aussi les budgets annexes. Si vous le permettez, je demanderai au 1^{er} vice-président de présenter de manière synthétique tous les budgets. Une fois que la présentation sera faite, je demanderai à quelques vice-présidents de prendre la parole pour mettre l'accent sur tel ou tel dossier qu'il porte en délégation dans le cadre du budget. Bien entendu, ensuite, chacun pourra s'exprimer. Et puis nous passerons au vote individuel, budget par budget.

Cela vous convient sur la méthode ? Pas d'objections ? (*Approbation générale*). Très bien. Je passe la parole à Hervé MAZUREK.

M. MAZUREK.- Merci Monsieur le Président. J'espère que je ne serai pas trop synthétique néanmoins, ni trop rapide non plus. En effet, dernier budget du mandat, la Der des Ders. Je ne sais pas si on va se retrouver dans une ambiance comme lors de la fin des dernières dates des tournées de groupes de théâtre ou d'artistes, avec une ambiance légère et primesautière où nous aurons droit à quelques petites plaisanteries. On a le droit d'y penser, la fin d'année étant également propice à une ambiance tout à fait détendue. Je suis donc sûr que tout va très bien se passer.

Je tenais, avant d'entrer dans le vif du sujet, à remercier les services pour l'aide et pour le travail qui est fait pour nous proposer des documents clairs et qui nous permettent d'étayer au mieux nos débats.

Et j'aurai une pensée toute particulière à ce moment également pour le directeur général des services, Cédric Macron, pour qui c'est également le dernier conseil communautaire, comme cela nous a été annoncé le mois dernier. C'est vrai que j'ai eu plaisir, pendant ces deux années, à travailler de façon rapprochée, mais en tout bien tout honneur, Cédric, avec toi et cela a été à chaque fois un vrai plaisir. Comme je te l'ai dit, je me méfiais un peu au début car tout le monde me disait tellement de bien de toi que je me disais qu'il n'était pas normal qu'on nous fasse autant de compliments sur une même personne. Mais si, ces compliments étaient tout à fait mérités, avec quelqu'un qui, je pense, a cinq cerveaux en parfait état de marche et c'est vraiment un plaisir de travailler avec lui. En plus, on peut rajouter la modestie et l'humilité. Donc merci pour ces quelques mois passés à travailler avec toi Cédric.

La Der des Ders, comme je l'ai dit, donc un dernier conseil communautaire quasiment concomitant avec la sortie du dernier épisode de la saga Star Wars. Rassurez-vous, la comparaison va s'arrêter ici car je sais très bien qu'il n'y aura pas de combat dans cette assemblée entre les deux côtés de la force. Chez nous, il n'y a aucun côté obscur, ni chevalier Jedi, ni seigneur Sith, mais seulement des élus tous portés par une ambition pour notre territoire, des élus qui - j'en suis persuadé - partagent tous des idéaux républicains, avec évidemment quelques différences de point de vue, mais une même volonté de servir au mieux les habitants du territoire.

Voilà ce que je tenais à dire en introduction et avant de passer à la présentation des différents budgets, une présentation qui, je l'espère, ne sera pas soporifique.

Une présentation du budget qui s'inscrit en droite ligne du débat d'orientation budgétaire du mois dernier. Je vais vous donner quelques chiffres.

Au niveau du fonctionnement, les recettes de fonctionnement s'élèvent à 71 019 524 €, soit une hausse de 1,37 % par rapport à 2019. Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, s'élèvent à 61 697 668 €, une augmentation de 1,1 % hors capital de la dette, qui est donc une augmentation inférieure aux 1,2 % préconisés.

À noter une baisse de 11,83 % pour la ligne « intérêts de la dette », qui est le résultat du travail de refinancement des différents emprunts, travail de refinancement sur lequel nous avons été appelés à nous prononcer lors des derniers conseils communautaires.

Pour ce qui est de la chaîne de l'épargne, l'épargne de gestion est en hausse de 0,27 %. L'épargne brute est en hausse également de 3,17 %. Nous avons par contre une épargne nette en baisse de 7,02 %, mais avec un taux d'épargne brute qui s'élève à 12,74 %, en hausse par rapport à 2019 où il s'élevait à 12,53 %. Ce qui montre que la santé financière de la collectivité se maintient à un bon niveau.

Pour ce qui est des investissements, avant que ceux-ci ne soient détaillés par les différents vice-présidents, les recettes d'investissement s'élèvent à 30 601 576 €. Les dépenses, quant à elles, s'élèvent à 24,7 millions d'euros.

On a une répartition des investissements hors dette :

- au niveau de la politique développement économique et enseignement supérieur : 31,3 %,
- renouvellement urbain et attractivité résidentielle : 26,4 %,
- solidarité : 4,8 %.

Ces trois axes principaux que nous avons, à chaque fois, rappelés au cours de ce mandat, représentent 62,5 % des investissements communautaires.

Pour ce qui est de la politique de proximité : 27,3 %, et 10,2 % sont consacrés aux moyens généraux.

Voilà en ce qui concerne le budget principal.

Budget annexe eau. Le fonctionnement, les dépenses s'élèvent à 9 833 807 €, dont plus de 6,5 millions d'euros liés au contrat de régie intéressée. Les recettes, quant à elles, s'élèvent à 13 317 089 €. Au niveau des investissements, les dépenses s'élèvent à 6 792 440 €. En ce qui concerne les grandes lignes d'investissement, des investissements au niveau de la protection du lac de la Somme, protection également des ressources, travail sur les réserves d'eau brutes, rénovation des réservoirs d'eau potable, rénovation des réseaux et extensions des réseaux qui accompagnent le développement des zones d'habitat et également des zones de développement économique.

Pour ce qui est du budget annexe assainissement collectif, des dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 8 186 500 €, dont plus de 4,9 millions d'euros dans le cadre de la régie intéressée. Les dépenses d'équipement s'élèvent à 3 375 640 €.

Notez qu'en ce qui concerne les travaux au niveau des rénovations des usines de traitement des eaux, des autorisations de programme seront proposées. Ces dépenses d'équipement concerneront des expertises au niveau des schémas directeurs, que ce soit Torcy, Blanzay, Montceau, rénovation de réseaux pour Ciry, Le Creusot, Montceau-les-Mines et Gélénard, des travaux au niveau des usines de traitement, des travaux pour les extensions de réseau et puis également, dans le cadre d'opérations d'intérêt communautaire, des travaux pour les demandes de branchement isolées.

Pour ce qui est du SPANC, on a des dépenses qui s'élèveront à 125 000 € au niveau du fonctionnement, des recettes qui s'élèveront à 130 000 €. Au niveau de l'investissement, 5 000 € d'investissement, notamment avec l'acquisition d'une tablette et de l'application mobile qui va avec celle-ci, qui permettra l'utilisation des logiciels de gestion des interventions sur le terrain.

Pour le budget transport, on aura un fonctionnement de 4 340 658 €, dont 3 717 532 € de contrats concernant le contrat de transport avec Creusot Montceau Transport.

On aura 410 000 € consacrés aux investissements, particulièrement pour des mobiliers urbains en ce qui concerne la mise en accessibilité des différents arrêts de bus et puis également l'investissement pour un bus électrique, pour des bornes électriques et pour des vélos électriques, pour 350 000 €.

Au niveau du budget annexe de l'Ecomusée, en dépenses de fonctionnement : 814 824 €, 124 561 € consacrés à la programmation culturelle, qui nous sera développée tout à l'heure. Au niveau des ressources de personnel, 490 138 € consacrés aux personnels. Des recettes (tickets plus ventes) : 58 000 € et subvention d'équilibre de 736 357 €.

Nous aurons des investissements qui s'élèveront à 26 612 €, notamment pour l'acquisition et rénovation de différentes œuvres et puis également pour la mise en place d'un site internet dédié à l'Ecomusée, site internet qui est à créer.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Je vais donner la parole à quelques vice-présidents, en commençant par Jérémy PINTO.

M. PINTO.- Merci Monsieur le Président. Chers collègues, vous le savez pour en avoir parlé à de nombreuses reprises, ici, l'enseignement supérieur, la recherche et la formation constituent des priorités absolues. C'est, je crois, notre rôle d'élus d'agir obstinément pour l'avenir des jeunes et, par là même, pour le développement et l'attractivité de nos territoires, de nos villes et de nos villages.

J'entends dire que notre pôle universitaire est un atout. Exact, mais il ne vient pas de nulle part, il est la construction d'une volonté politique d'abord et, évidemment, d'enseignants-chercheurs et de personnels engagés que je salue pour la qualité du dialogue. Sur la communauté urbaine, nous n'aurions pas cette même force dans le réseau de l'ESR à l'échelle de la Bourgogne - Franche-Comté.

Le budget 2020 est encore la traduction que nous sommes à l'offensive sur ce sujet et je vais en donner quelques exemples.

Priorité absolue d'abord pour répondre aux nécessités de formation. Dois-je rappeler que, sur notre site, la réussite de nos jeunes est bien plus élevée qu'ailleurs, dans d'autres villes universitaires et dans quelques métropoles. Je reprends un chiffre qui avait été publié par l'IREDU, l'Institut de recherche en économie de l'éducation, qui avait démontré que, sur la filière STAPS, il y avait 52 % de réussite en première année contre 40 % sur le site de Dijon, soit 12 % de plus. 12 % de plus alors même que 42 % des enfants scolarisés ici ont des parents ouvriers, 31 % viennent de bacs scientifiques, soit beaucoup moins que dans beaucoup d'autres villes.

Pourquoi cette réussite ? Parce que la proximité, la qualité de l'encadrement, des équipements offrent des parcours de réussite à nos jeunes. Là aussi, c'est l'IREDU qui l'avait dit. Pour les citer, parmi les qualités, il y avait le suivi personnalisé des étudiants, le souci en faveur des conditions de vie des jeunes.

C'est bien cela que nous défendons quand nous aidons au fonctionnement du site universitaire pour plusieurs centaines de milliers d'euros cette année encore. C'est pour cela que nous permettons le maintien de la filière AES pour 100 000 € cette fois-ci encore.

Je ne vais pas revenir sur nos débats du précédent conseil, mais je peux dire combien de très nombreux étudiants ont témoigné - de cette filière ou non, d'ailleurs - de leur soutien suite à la décision que nous avons eue collectivement de soutenir cette filière.

Croyez-moi, nous serons aux côtés de tous les étudiants pour qu'ils puissent réussir leurs études sur le territoire, qu'ils soient dans des filières techniques, industrielles ou administratives, elles sont toutes d'excellence. L'excellence est l'ADN de ce territoire, avec ses filières, ses laboratoires, ses passerelles avec le monde économique.

Mais il n'y a pas d'excellence sans offrir à tous la possibilité d'accéder au savoir, de partager des connaissances, de pouvoir démarrer ses études ici et ne pas se décourager ailleurs. C'est d'ailleurs le sens historique du développement d'une antenne universitaire au Creusot pour ne laisser personne sur le bord du chemin et que chacun puisse se voir proposer des solutions.

L'actualité récente - cela date de quelques semaines - nous a d'ailleurs rappelé, s'il le fallait, la précarité à laquelle bon nombre d'étudiants sont encore trop souvent confrontés. Priorité absolue à l'épanouissement des jeunes. C'est pourquoi nous avons mis sur pied, il y a quelques jours, une cellule de veille sur les fragilités sociales avec les responsables du campus, du CROUS, des services de nos collectivités pour qu'aucun étudiant ne puisse être laissé au bord du chemin.

Là aussi, c'est expérimental et, si nous pouvons parvenir là également à favoriser une meilleure réussite des étudiants, c'est grâce à l'efficacité, une fois de plus, dans la proximité.

Nous soutenons d'ores et déjà les conditions étudiantes car la réussite se mesure aussi par tout un environnement favorable. Ce budget le confirme encore à travers le soutien à l'association vie étudiante, par exemple, aux projets étudiants ou encore à Univ'art, pour ne prendre que trois exemples.

Je veux aussi évoquer notre soutien au développement des formations, notamment dans sa dimension internationale. Savez-vous, par exemple, que nous accueillons près de 42 nationalités sur notre campus. Soyons en fiers car ce sont autant d'étudiants ambassadeurs de nos territoires demain.

Toujours concernant les conditions d'études, je pourrais aussi évoquer la création d'un espace de vie étudiante inscrite pour 200 000 € dans ce budget. Il s'agit d'une réalisation qui est inscrite au contrat métropolitain que nous avons signé avec la Région.

Quelques mots, justement, sur les investissements en 2020, puisque ce sera une année de chantiers, avec l'espace de vie étudiante que je viens d'évoquer, mais un chantier démarrera également en mai prochain, le plus important, ce sera évidemment celui de l'espace technopolitain, comme l'a rappelé le président dans son propos liminaire. Un espace qui permettra de consolider et de développer l'écosystème de l'innovation sur les territoires, avec l'ensemble des acteurs. 3,7 millions d'euros sont inscrits cette année pour le démarrage effectif de ce chantier.

Par ailleurs, nous subventionnerons plusieurs acquisitions d'équipements pour l'IUT, à hauteur de près de 40 000 €.

Priorité absolue pour que notre territoire demeure celui des innovations, avec un encouragement à la création d'activités et à son accompagnement à chaque stade de développement pour les étudiants comme pour les entrepreneurs.

Vous l'aurez compris, chers collègues, avec ce budget de combat, c'est en actionnant tous les leviers de la formation, de l'enseignement supérieur, de la recherche que l'avenir s'écrit. C'est assurément notre ambition, ici, et nous aurons l'occasion de le constater dans quelques semaines encore, à l'occasion des portes ouvertes du campus.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci. Évelyne COUILLEROT.

Mme COUILLEROT. - Merci Président. Notre collègue, Jérémy PINTO, vient d'évoquer l'attractivité des communes composant la communauté urbaine et c'est vrai que les aménagements urbains en font partie, à côté d'autres thématiques comme celle qui vient d'être évoquée et nous en avons pleinement conscience. Nous nous y engageons fortement depuis le début de ce mandat. C'est un peu plus de 22 millions d'euros qui lui ont été consacrés ces cinq dernières années, sans compter les aménagements liés au développement économique comme Coriolis, les Chavannes, le

site industriel, les zones artisanales, sans compter également les ouvrages d'art et les travaux sur nos bâtiments.

Si je dis cela, c'est pour évoquer les aménagements des espaces publics inscrits au PPI de cette année, à hauteur de 1 177 000 €, dont 554 000 € d'aménagements propres aux espaces publics, à côté du budget dédié aux ouvrages d'art, et pour indiquer leurs spécificités cette année. Nous sommes en effet sur une fin de mandat et nous n'aurons donc pas de nouvelle opération lancée. Nous serons plutôt sur une poursuite et une fin des grands projets engagés sur le mandat, comme par exemple, sur le volet économique, Les Chavannes et la réhabilitation du pont sur la Bourbince, pour un volume de 732 000 € ou, sur le volet urbain, la fin des travaux sur Mach 2 au Creusot, à hauteur de 780 000 €.

Nous serons également, comme le Président l'a dit, engagés, à côté de ces opérations déjà lancées, sur des opérations financées dans le cadre de contractualisations, comme le contrat métropolitain. Il s'agira par exemple de mener les études de diagnostic sur la barre Jean Jaurès avant sa démolition au Creusot et ceci à hauteur de 700 000 €. Comme, de la même façon, l'aménagement du centre-bourg de Génelard, où une première phase démarrera à hauteur de 400 000 €, elle aussi inscrite et subventionnée dans le contrat métropolitain.

En termes d'aménagements des espaces publics et de qualité de l'habitat, puisque l'attractivité de nos villes-centres et de nos communes passe aussi par la qualité des propositions en termes d'habitat, nous lancerons sur Perrecy le lotissement qui est prévu à hauteur de 170 000 € pour des travaux de viabilisation et, de la même façon, sur Mary, également un lotissement à hauteur de 120 000 €.

Voilà pour les travaux, mais comme je le disais, nous sommes sur une année spécifique, au-delà des travaux d'aménagement que je viens de citer, l'année 2020 sera une année de transition et sera donc mise à profit pour lancer des études, des réflexions nécessaires à la préparation du PPI et des investissements du mandat suivant. Ces travaux, sans préjuger de l'avenir, et ces études se mènent au sein d'échanges étroits avec les maires et les élus municipaux de façon à répondre le mieux possible aux demandes. Nous pouvons citer, dans ce cadre-là, les études menées sur les centres-villes, les centres-bourgs comme Blanzay, Montchanin, Ecuisses, Gourdon, Mont-Saint-Vincent ou encore Saint-Micaud. Également les aménagements cyclables dans les agglomérations, qui seront planifiés dans le cadre du schéma vélo qui nous sera proposé au vote tout à l'heure. Et puis, parfois, des abords d'équipements communaux ou des travaux de voirie ou sur des carrefours divers.

Même si cette année 2020 qui se profile sera une année particulière par rapport à l'ensemble du mandat et aux autres années qui ont précédé, elle sera utile aux élus, utile aux communes et utiles surtout à nos concitoyens.

M. le Président. - Merci. On continue avec l'intervention de Philippe Baumel.
On passe à Jean-Yves VERNOCHET.

M. VERNOCHET. - Merci Président. Chers collègues, le budget consacré à l'entretien de la voirie communautaire s'élèvera, en 2020, à 6 millions d'euros se répartissant à hauteur de 3,6 pour le fonctionnement et 2,4 millions pour l'investissement.

En fonctionnement, les dépenses concerneront principalement l'entretien des chaussées et trottoirs, le nettoyage des espaces publics réalisés soit en entreprise, soit par nos agents.

On retiendra principalement les affectations suivantes :

- Pour les travaux réalisés par des entreprises : l'entretien des chaussées et trottoirs sera réalisé à hauteur de 600 000 €, l'entretien et le nettoyage des espaces publics à hauteur de 556 000 €, le nettoyage des regards d'eaux pluviales – on en parle souvent – à hauteur de 300 000 €, le nettoyage des marchés (Le Creusot, Montceau et Montchanin) à hauteur de 178 000 €, l'élagage à hauteur de 380 000 €.

- Pour les travaux en régie, le budget pour la fourniture nécessaire aux travaux réalisés en régie connaît une hausse sensible et passe de 531 000 € en 2019 à 648 000 € en 2020.

En investissement, des dépenses concernant la maintenance des voiries (chaussées, trottoirs) réalisée par les entreprises dans le cadre du programme pluriannuel d'entretien, les crédits de paiement prévus en 2020 à hauteur 1 851 000 € soldent les autorisations de programme votées pour la période 2015-2020, qui étaient de 10 383 876 €.

Un crédit de 100 000 € se rapportant aux travaux de sécurité routière est reconduit pour l'année 2020.

Dans le cadre des fonds de concours apportés par la communauté au bénéfice des communes, nous maintenons le fonds des chemins ruraux à hauteur de 164 623 €.

Voilà pour les maires des petites communes qui nous regardent.

Le fonds accessibilité chemins ruraux fait l'objet d'une inscription d'un montant de 193 000 €.

Enfin, un crédit de 1,5 million est inscrit au titre de la participation de la communauté à la deuxième tranche des travaux de la RCEA, avec une première phase qui pourrait débiter fin 2020.

Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Pour terminer, parce que Philippe BAUMEL interviendra tout à l'heure sur la programmation - pour ne pas que cela fasse redondance, il regroupera ses interventions -, Jean-François JAUNET.

M. JAUNET.- Chers collègues, concernant les déchets, sur la partie investissement, une première étape importante avec le démarrage de la programmation de la recyclerie. On avait déjà abordé ce sujet, notamment avec l'appel à projets du Département sur lequel nous avons positionné ce projet. Cela va démarrer par l'étude de programmation qui sera ensuite suivie, au cours de l'année, par le choix de la maîtrise d'œuvre.

On a aussi, sur la collecte, un renouvellement important des bacs qui est prévu puisque nos bacs roulants ont maintenant à peu près 10 ans. C'était la mise en place il y a 10 ans. On a donc prévu 180 000 € de renouvellement de ce parc vieillissant.

On va continuer le déploiement des points d'apport volontaire, notamment avec les opérations de réaménagement du centre-ville, que ce soit à Saint-Vallier ou à Gévelard. Et puis le succès des demandes de composteurs fait que nous avons aussi abondé ce poste de façon à pouvoir répondre à la demande des habitants.

Sur les déchèteries, comme on a souvent des contrôles réguliers de la DREAL, on a prévu de faire un audit de conformité en interne, mais on a aussi prévu de budgéter une première somme pour pouvoir faire si nécessaire des travaux en urgence.

Le parc des bennes étant aussi vieillissant, on a aussi prévu un budget pour renouveler certaines bennes.

Sur la partie fonctionnement, le poste le plus important est effectivement le poste de collecte et de traitement. On a une tendance à la baisse sur les tonnages ces dernières années, ce qui est plutôt un point important.

Sur les dépenses liées aux déchèteries, cette fois c'est un peu le phénomène inverse, les gens sont davantage présents en déchèterie, avec un meilleur tri. Par contre, cela augmente les tonnages et, là, le coût est plus important, sachant qu'en plus, la valeur de la matière a fortement diminué, notamment les métaux qui n'ont plus de valeur de reprise à l'heure actuelle.

Sur la prévention, c'est un poste qu'on a développé, on a augmenté le budget de 25 000 € puisqu'on a maintenant un service prévention qui est actif depuis cette fin d'année. Il va réellement se mettre en œuvre sur 2020, notamment avec un poste important sur la démarche d'écologie industrielle et territoriale à hauteur de 70 000 € et puis aussi la mise en place d'un programme local de prévention.

Le projet de budget 2020 permet de répondre à nos obligations de service à la population tout en garantissant des filières d'élimination et de valorisation performante en assumant les coûts. Il porte également l'amplification des actions sur la prévention des déchets tant en investissement qu'en fonctionnement, avec un objectif de baisse des tonnages collectés et des dépenses associées dans les années à venir.

Enfin, un effort est prévu sur l'année 2020 pour répondre aux obligations réglementaires, notamment les déchèteries. On va d'ailleurs saluer le travail des agents puisqu'on leur demande d'être très présents pour avoir une valorisation importante, donc une qualité de tri maximale.

Au global, sur ce budget 2020, on a une évolution très réduite qui se monte à 1,6 %.

M. le Président.- Merci. Je salue la qualité des interventions des vice-présidents.

Je passe la parole à qui veut la prendre puisque la présentation des budgets, à la fois par le premier vice-président et à la fois par certains vice-présidents, est terminée. Qui souhaite intervenir ? Pierre-Étienne GRAFFARD, Gilles DUTREMBLE.

Est-ce qu'il y en a d'autres ? Charles LANDRE.

D'autres ? Non.

Pierre-Étienne GRAFFARD.

Marie-Claude JARROT.

Pierre-Étienne GRAFFARD.

M. GRAFFARD. - Merci Monsieur le Président.

Dans cette période pré-électorale, il est difficile d'intervenir sur ce dernier budget du mandat sans être soupçonné d'un certain parti pris. D'autant que le débat d'orientation budgétaire nous a permis d'intervenir sur ce budget 2020. Aussi, notre intervention sera très succincte.

Pour l'avoir déjà exprimé lors des précédents votes du budget, permettez-moi de relever une fois de plus un déséquilibre budgétaire sur les investissements si l'on considère l'importance de la ruralité pour notre territoire.

Trop peu d'investissements sont ciblés sur ce chapitre.

Cela peut sous-entendre que l'économie rurale n'induit pas des investissements hormis des aides ponctuelles, mais celles-ci devront s'accroître ne serait-ce que par un système de valorisation toujours aussi déséquilibré avec l'agro-industrie et la distribution. Mais également avec les changements climatiques amplifiés par notre économie et nos modèles carbonés.

Mais peut-être suis-je en dehors de la réserve que je m'étais fixée en évoquant cela ?

L'économie rurale devrait se satisfaire de la seule exploitation agricole ? Quant à l'économie de production et de service, elle ne peut que se concentrer sur les villes centres.

Cela se retrouve dans notre budget avec des affectations d'investissements modestes sur le chapitre « soutien au commerce rural » et « soutien à l'agriculture ». Le mot soutien ne se retrouvant dans aucun autre chapitre du budget d'investissement.

On pourrait, sans une pointe d'ironie, faire ressortir que la ligne consacrée à l'accessibilité routière, déclinée par ce simple sigle RCEA et par ce montant toujours impressionnant d'année en année de 1,5 million d'euros, contribue à la ruralité.

C'est de fait un équipement qui traverse les prés et les champs...

Que ce soit la production d'énergie, la production agricole différenciée de la seule activité d'élevage, la production de transformation, ce sont autant de sources de développement pour les territoires ruraux qui mériteraient des investissements volontaristes de la part de notre collectivité.

Voilà, pour les prochains budgets, de belles perspectives pour développer notre territoire dans sa richesse potentielle et dans sa diversité.

Pour le reste, ce budget 2020 s'inscrit dans la continuité du mandat. C'est pourquoi nous nous y associons comme nous l'avons toujours fait depuis 2015.

Merci.

M. le Président. - Merci. Gilles DUTREMBLE.

M. DUTREMBLE. - Merci Monsieur le Président.

C'est effectivement le vote du dernier budget de ce mandat qui aura connu, au fil des années et malgré les diminutions des dotations de l'Etat, des investissements très importants et une maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans recours à l'augmentation des taux de fiscalité.

Encore une fois, les 33 millions d'euros tous budgets confondus qui seront investis pour 2020 sont révélateurs de la dynamique de notre communauté, et ce sans recourir à une augmentation insupportable de notre endettement.

En participant positivement chaque année à ce vote, nous nous considérons solidaires et nous avons pu noter que des thèmes sensibles à notre groupe avaient été pris en compte, tels que :

- L'attractivité de notre territoire en aménageant les villes-centres, qui sont effectivement les moteurs, mais sans oublier l'aménagement des centres-bourgs de nos villages ainsi que la voirie qui sont complémentaires dans l'offre de l'habitat et de la qualité de vie.

- Le transport à la demande qui a su s'adapter et couvrir une grande partie des besoins des habitants de nos campagnes pour un coût pour l'utilisateur identique au transport urbain.

- Les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement dans nos villages, malgré des coûts importants liés à l'éloignement, n'ont jamais été abandonnés.

- La fracture numérique qui pouvait s'installer hors des villes-centres lors de l'arrivée du très haut débit a été prise en compte et traitée en priorité. 3 500 foyers très majoritairement installés dans des secteurs ruraux ont ainsi pu bénéficier de la montée en débit déployée par la communauté.

Nous avons demandé l'année dernière, lors du vote du précédent budget, quelles aides la communauté pouvait apporter à nos agriculteurs pour réduire leur facture d'eau. Des réponses nous ont été présentées au dernier conseil communautaire.

Le vote à l'unanimité de l'ensemble de ces mesures nous a particulièrement touchés. Aujourd'hui, dans le budget qui nous est proposé, s'inscrit forcément l'enveloppe correspondant à ces futures dépenses, qui s'élève à 200 000 €. Comment ne pas voter un budget qui comprend de telles mesures ? Ce ne serait ni crédible, ni cohérent !

Monsieur le Président, notre groupe, qui est toujours attentif à ne pas opposer le monde rural et le monde urbain, vous renouvelle sa confiance et nous nous associerons donc à tous les budgets proposés ce soir.

Je vous remercie.

M. le Président. - Merci. J'avais Charles LANDRE ensuite.

M. LANDRE. - Mon intervention sera très rapide. Je ne savais pas quelle serait la nature de l'intervention d'Hervé MAZUREK, mais j'y ferai écho puisque je voulais profiter de ce dernier conseil et de ce dernier budget bien évidemment pour remercier les services qui ont préparé l'ensemble des documents budgétaires, mais aussi particulièrement Hervé MAZUREK qui, hors de ce conseil, lors des commissions Finances, a toujours fait preuve de clarté dans les présentations et a surtout toujours essayé de répondre à nos questions en commission. Pour cela, je voulais le remercier.

Je crois qu'en cette période de fin d'année, vous avez fait le vœu que nous ayons - si je me permets l'expression - un chemin pavé de roses ; je ferai un vœu similaire.

Voilà, je voulais vous remercier.

M. le Président. - Merci.

Marie-Claude JARROT.

Mme JARROT. - Monsieur le Président, chers collègues, nous arrivons à la fin de ce mandat et je souhaiterais revenir sur la philosophie qui l'a animé et que je pourrais résumer comme celui des rendez-vous manqués.

Monsieur le Président, parce que vous tenez votre légitimité du mandat de président qui vous honore et vous oblige, des élus communautaires et municipaux, vous portez la responsabilité de ces rendez-vous manqués. Ces élus, ils vous ont - et nous avec - confié justement cette responsabilité, cette responsabilité d'inventer, de mettre en place et de porter un projet collectif, un projet d'ensemble pour un territoire, notre territoire de la communauté urbaine et de ses habitants. Cela demande du courage et vous en avez eu. Cela demande de l'ambition et vous en aviez aussi. Mais, très vite, le dimanche qui a suivi, on s'en souvient tous très bien, au lendemain des élections municipales, vous êtes venu me voir, ainsi que les élus de Montceau-les-Mines, un dimanche après-midi pour nous donner votre vision des choses, votre vision du mandat en nous proposant de participer en déclinant les orientations par les postes de conseillers délégués. Je me souviens même que vous nous aviez dit : « Je ne peux pas faire mieux ».

À ce moment-là, nous nous sommes dit, avec mes collègues, nous, les élus montcelliens, que c'était dommage. Nous avons pensé - mais ce n'est peut-être pas la vérité - « il est pieds et poings liés, mais ce président est courageux ». Pieds et poings liés, en effet, quand nous avons compris que les Montcelliennes et Montcelliens seraient représentés dans l'exécutif par un élu de la minorité de la nouvelle assemblée municipale, soudainement devenu vice-président. Situation inique.

Nous avons accepté ces postes de conseillers délégués, mais nous n'aurions pas dû parce que, en nous les proposant, c'était quelque part ne pas faire confiance, défier la partie des habitants de notre territoire. Et tout simplement parce qu'ils ne nous ont pas permis d'être associés en rien

à la réflexion, à la construction d'un projet que nous avons bien imaginé, projet de territoire, projet politique peut-être, mais projet de territoire, mais que nous avons espéré voir évoluer en direction d'une certaine hauteur de vue et à tout le moins à la faveur non pas d'une égalité de traitement entre les communes, mais d'une certaine équité. Il n'en a rien été.

Vos propos de faire de cette assemblée, de cet exécutif, un exécutif spécifiquement de gauche sont des propos que vous avez tenus, avec des vice-présidents de gauche, ce qui obérait tout de même sérieusement la possibilité, pour les élus de Montceau, d'être associés à une aventure qui n'a rien à voir avec une aventure de territoire. Rien à voir avec une aventure de territoire.

Nous n'avions pas notre place dans un tel scénario, comme d'ailleurs nous ne l'aurions pas eue ou nous n'aurions pas eu envie de l'avoir dans une quelconque autre configuration aussi politisée. Vous faites de la politique. Nous faisons, pour certains, de la politique, pas tous. Je fais de la politique, mais pas comme cela, Monsieur le Président, du moins pas à ce point.

Bien sûr, et c'est bien normal puisque nos habitants nous ont choisis pour cela, nous représentons principalement exclusivement les forces et les atouts de nos communes. Mais nous sommes là aussi – du moins le pensait-on – pour participer à une réflexion collective globale stratégique, à une réflexion qui aurait pu nous conduire à comment faire de la communauté une collectivité de missions et non de gestion. Vous en avez fait une structure politique de gestion compliquée, à coups de diagnostics, à coups d'études, à coups de règlements d'intervention des territoires.

Vous savez, dans un autre temps, dans une configuration différente certes, une autre personne que j'ai bien connue a quitté l'assemblée sur ce sujet. Autre temps, autres élus mais même méthode. Vous et moi, Monsieur le Président, nous n'étions pas là.

Avec mes collègues, nous avons vite compris que nous assisterions, à chaque conseil de communauté, à la mise en valeur d'un exécutif politisé. D'ailleurs, je me rappelle que la première fois où ma collègue qui est à ma droite, qui a tout de même certaines compétences en matière de solidarité par rapport au poste qu'elle occupe au niveau du département, et à son engagement associatif fort, vous a demandé... Je crois qu'il s'agissait d'un compte rendu d'AgIRE et vous l'avez renvoyée... c'était sa première séance. Vous lui avez dit : « Vous n'avez qu'à lire vos comptes rendus ». Cela ne l'a pas spécialement incitée à poursuivre ses interventions.

Par-delà cette façon de faire, nous étions libérés de nos illusions et de nos espérances. Pas trop moi, peut-être. J'ai espéré que nous allions trouver ensemble, on en a d'ailleurs parlé quelquefois, un rythme, notre rythme si ce n'est pour construire un projet collectif, en tout cas pour accompagner au mieux nos concitoyens qui, vous le savez, pour l'immense majorité, pour l'immense majorité d'entre eux, n'en ont que faire de la politique. J'ai envie de dire que nous sommes sur un territoire où les balayuses, les truilles, les arbres n'ont pas d'étiquette politique.

Mais là encore, un peu comme l'amour demande des preuves d'amour, nous en avons un peu, beaucoup attendu de ces preuves de bonne entente. Il n'y en a pas eu beaucoup, mais c'est surtout qu'il y a eu tant et tant de rendez-vous manqués.

Je vais vous donner quelques informations sur ces rendez-vous manqués. Je tiens à vous dire, Monsieur le Président, que j'ai évidemment particulièrement travaillé mon intervention, puisque j'interviens peu, c'est un choix que j'ai fait, que nous avons fait en responsabilité, mais que je tiens les preuves de tout ce que je vais dire maintenant.

Je me souviens, nous étions presque en face de la mairie à Montceau, de l'été 2014 et de notre conversation au sujet de l'organisation du travail en commun concernant la propreté de la ville. Déjà, hélas, nous n'étions pas en phase et j'ai très vite vu qu'il serait difficile de se comprendre, qu'il faudrait qu'on s'organise, nous aussi, de notre côté. Je ne vous rappellerai pas, d'ailleurs, Monsieur le Président, le détail - non, je ne vous le rappellerai pas - d'une conversation que nous avons eue tous les deux par respect pour nos agents, plus largement pour les agents de nos collectivités. Vous savez sans doute, parce que vous vous souvenez sans doute de cette conversation, à quoi je veux faire allusion.

Vous savez, l'exemple de la propreté de nos territoires, pour le coup, ne demande pas une vision globale et ne réclame aucune vision politique de haut niveau, non, juste du bon sens, de la réactivité et l'envie d'aider l'autre au plus près de ses besoins. Mais à ces besoins d'immédiateté, et là j'ai tellement et tellement de preuves, à ces demandes répétées, vous avez, la plupart du temps, vous, Monsieur le Président - quand on est président, quand on est maire, on est responsable, bien sûr, de tout ce qui se passe dans la collectivité -, vous avez opposé très souvent l'empilement et la superposition des règlements, des diagnostics. Bien sûr, quand cela fait mal,

plus décourageant que le rendez-vous fixé dans deux mois chez le dentiste est celui qu'on obtient pour le lendemain. Mais quand il s'agit de l'intérêt des habitants, de leur quotidien, juste cela, rien de plus, les rendez-vous les meilleurs sont les plus rapides.

Je veux vous parler maintenant d'Emmaüs. Personne ne peut soupçonner qu'Emmaüs, les bénévoles d'Emmaüs sont des personnes ultra-politisées. Et bien, Monsieur le Président, j'ai les preuves : il aura fallu trois lettres, neuf mois, trois lettres, neuf mois pour ne pas accoucher d'un panneau signalétique, d'une seule pancarte. C'est kafkaïen, complètement kafkaïen !

Au lieu d'ouvrir les portes sur des solutions à court terme et rapidement trouvées, vous nous avez ouvert les portes des contraintes, du stress aussi, parce que ce n'est pas fait, où nous en sommes, etc., etc. et, quelquefois, des interpellations ou des injonctions de faire.

Bref ! Que de temps perdu ou d'argent perdu, que de malentendus !

A l'image « vous n'êtes pas responsable, je ne le suis pas », mais en attendant, nos concitoyens l'ont mal vécu, je vous l'ai déjà dit, à l'image de la place de l'église dont les travaux ont donné – du moins les travaux refaits – ont donné une telle mauvaise image de l'action publique et du gâchis d'argent public. Sur ce sujet, vous avez répondu présent. De toute façon, ni vous ni moi n'avions le choix.

Et puis il y a eu les rendez-vous manqués, justement à cause de cette absence de vision communautaire - laissez-moi vous en rappeler quelques exemples, et je suis bien contente de voir Philippe BAUMEL - de la villa Perrusson contre laquelle nous n'avons évidemment pas forcément d'acrimonie, même si elle fut inaugurée en grande pompe, non, non. Quand il s'agit de valoriser le territoire, non. Nous nous en souvenons bien, avec un parterre impressionnant de personnalités politiques socialistes venues saluer l'engagement des convictions d'un député poète et romantique qui a su, lui, trouver les portes du coffre-fort communautaire à hauteur de deux, trois millions d'euros. Les sommes sont un peu vertigineuses. Vous allez dire que c'est avec des subventions, mais on a déjà évoqué le sujet plusieurs fois. Pour qui ? Pour quoi ? La question se pose.

Moi, je vous dis : quid du musée de la mine ? Quid du lavoir des Chavannes ? Quid du musée de l'école ? Quid de la briqueterie ? Quid du centre d'interprétation de Gévelard qui mérite le même traitement ?

Pourquoi avoir décidé que seule l'histoire industrielle du Creusot et de ses alentours méritait de faire partie de l'Ecomusée ? C'est une injustice qui est vécue comme telle par nos concitoyens et c'est un parti pris.

Si l'écomusée se préoccupait d'une manière équitable de l'ensemble des atouts de notre territoire et que notre territoire entier devenait un Ecomusée, nous aurions une extraordinaire opportunité touristique et une vraie occasion de voir les choses en grand.

Autre rendez-vous manqué, c'est l'économie et notamment déjà en termes d'affichage - l'affichage n'étant pas seulement les affiches - et de dynamisme. Alors que certains d'entre nous auront l'occasion, chacun à sa manière et avec ses possibilités, d'emprunter un jour la route, l'aéroport, les panneaux sur le RCEA, d'Est en Ouest, du Nord au Sud, l'enceinte des grandes gares, Paris, Lyon, Marseille, mais aussi d'autres grandes gares, aucun - il y en a à la gare TGV - message sur la communauté urbaine. Aucun message !

Creusot-Montceau, même toutes les autres, la ville à la campagne, les villes à la campagne, Creusot Montceau à 1h20 de Paris. Il y a encore des personnes qui viennent et nous disent : « Ah oui, vous être très près de Paris ». Et oui !

Un message aurait pu être : « Soyez les bienvenus, investissez sur le territoire de la communauté urbaine Creusot-Montceau », ou, si vous ne vouliez pas que l'on mette Montceau, on n'aurait pas mis Le Creusot et on aurait pu dire la communauté urbaine de Montchanin, ou de Gévelard, cela n'a pas d'importance.

Communauté urbaine, la première de France ! La première de France ! La première à être créée. Un territoire où il fait bon vivre, où il fait bon grandir, où il fait bon réfléchir ensemble, où il fait bon investir, où il fait bon travailler, bref, un territoire où il fait bon s'instruire aussi en miroir avec Monsieur PINTO. Bref, un territoire ambitieux.

Naturellement, naturellement, cela demande une volonté *marketing* de territoire dans son entier. Cela exige une démarche de communication positive, engagée, dynamique et collective. Cela existe. En français, cela s'appelle des remue-méninges, des *brainstorming* pour innover. Parce que nous avons tous cette responsabilité par rapport à ce territoire que l'on aime.

Rares, Monsieur le Président, sont les territoires qui conjuguent à ce point l'industrie d'excellence et la ruralité. C'est notre cas, c'est notre force, c'est notre atout. Nous aurions dû nous

donner les moyens de faire savoir notre bonheur de vivre et de nous engager. Il n'en a jamais été question, jamais été question dans cette assemblée !

Le rêve auquel je fais allusion s'est vite envolé. Ce rêve est resté dans les cartons.

Et puisque je parlais d'économie, là encore, d'autres rendez-vous manqués. Je me rappelle notre demande de subvention pour l'organisation d'une rencontre de valorisation des savoir-faire du bassin minier sur le territoire montcellien pour mettre en valeur les forces et les atouts de notre tissu économique à l'instar d'ailleurs de la ville du Creusot qui, par le biais d'une association, lui permettait d'avoir des subventions, nous avons demandé une aide. Vous nous avez répondu que nous n'étions pas organisés en association, donc pas d'aide, « circulez, il n'y a rien à voir », que comme c'était un rendez-vous à vocation économique, nous sortions de nos compétences, nous n'avions pas le droit d'avoir une subvention. Bref.

C'est une collaboration qu'on vous demandait pour notre territoire, pour votre territoire dont vous êtes le président, là encore sacrifié sur l'autel de choix partisans.

Lorsque vous m'aviez confié la délégation de relations aux entreprises pour le bassin minier, je pense que vous vous êtes dit : « Tiens, qu'est-ce qu'on va lui donner ? Elle parle d'économie, on va donc lui dire relations... ». J'ai un peu attendu une feuille de route communautaire. Il n'y en a pas eu. Je ne me faisais pas beaucoup d'illusions.

Mais bien sûr, Monsieur le Président, il y a eu l'épisode Lidl et là - et c'est tant mieux - vous m'avez téléphoné. Je n'ai pas hésité une seconde à répondre évidemment favorablement à l'implantation de la plateforme - vous l'avez d'ailleurs salué lors de votre prise de parole - Lidl près du TGV. Ceci tout simplement parce que c'était bon pour notre territoire.

Mais au-delà de cela, pas grand chose. Ce n'est pas très gentil à l'endroit de Jean-Claude LAGRANGE ce que je dis, parce que si, il y a ce « grand chose ». Il y a le Mecateam. Et là, je salue la vision économique de Jean-Claude LAGRANGE qui, grâce à sa responsabilité régionale, a pu hisser avec quelques entrepreneurs le Mecateam à la place qui est la sienne maintenant, un projet extraordinairement innovant dont notre territoire doit être fier.

Ce qui a été plus douloureux - j'en avais d'ailleurs parlé à Jean-Claude LAGRANGE à une époque -, cela a été pour nous, les élus montcelliens, surtout pour ceux qui connaissent bien la filière, lorsque, lors d'un conseil communautaire durant lequel j'avais pris la parole pour dire qu'il y avait la reconstitution d'une mini-filière de niche du textile Made in France à Montceau, mais aussi sur le territoire du bassin minier, bien entendu, je vous ai fait la remarque que vous n'en aviez pas parlé. Vous m'avez dit que ce n'était pas une démarche. Vous pourrez retrouver vos propos dans les comptes rendus, vous m'avez dit : « Ce n'est pas une démarche initiée par la communauté urbaine, c'est la raison pour laquelle je n'en parle pas. »

Vous avez été - et cela ne vous ressemble pas - très inélégant lorsque vous avez tancé mon maire-adjoint, qui est proche, en lui disant attention... Je vous l'ai dit la dernière fois déjà : « Attention, Monsieur SOUVIGNY, ne parlez pas de cela parce que vous n'avez pas la compétence. » Nous nous sommes heurtés sur la clause de compétence générale, je n'y reviendrai pas, mais je peux vous dire que cela a fait tache dans le monde économique. Cela a fait tache.

Et il y a un sujet dont je ne vous ai jamais parlé, c'est l'épisode Studio Aventures. L'épisode Studio Aventures, écoutez bien mes chers collègues. Guy SOUVIGNY apprend par une indiscretion que la société Studio Aventures recherche un local de stockage. Pour nous, local de stockage, ce n'est pas éloigné de la RCEA. Et, tout de suite, on se dit que nous avons un local de stockage qui est l'Entrepôt du bricolage sur Montceau. Guy récupère les clés, le fait visiter et on voyait bien que l'investisseur, du moins la personne qui souhaitait un local de stockage, était gêné. C'était un vendredi soir. Il nous dit que cela l'aurait bien intéressé, mais cette personne qui était gênée a fini par nous expliquer que personne à la communauté urbaine, d'un point de vue économique, ne lui avait proposé cet endroit aussi intéressant pour stocker et qu'un technicien de la CUCM lui avait largement conseillé, en lui disant que nous n'avions pas de locaux de stockage, d'aller à Saint-Léger-sur-Dheune.

Je n'ai rien contre mon collègue de Saint-Léger-sur-Dheune. D'ailleurs, je l'ai vu, il m'a copieusement engueulée parce que je lui avais dit... voilà. Mais là, où est l'intérêt communautaire ? Où est l'intérêt communautaire ? On joue collectif sur les locaux industriels ! C'est cela, la réalité.

Et puis, là aussi, je veux vous rappeler un récent épisode (j'ai l'échange de mails) du projet immobilier d'un investisseur sur Montceau qui a capoté pour les raisons que je reprends dans le courrier du notaire du futur investisseur : « Regrettant qu'en raison des relances interminables faites à la CUCM entre le 18 juillet 2018 et le 20 décembre 2018, le dossier devenait

impossible à réaliser - investisseur très important - en raison de la mauvaise volonté d'une des parties ».

Anecdotique. C'est compliqué de déplacer les gabions après trois demandes sur la zone de Châtillon ! Moi, j'ai abandonné. Je ne sais pas pourquoi c'est compliqué de déplacer des gabions sur la zone de Châtillon. Cela doit être des compétences que je n'ai pas en termes de stratégie de déplacement de gabions.

Dois-je vous rappeler aussi l'épisode de l'IFSI à l'occasion duquel vous n'avez eu de cesse que de vouloir faire du Creusot le siège de l'IFSI au motif qu'au Creusot, il y avait de l'enseignement supérieur et qu'il n'y en avait pas à Montceau. Il y en a à Montceau. Alors que les conditions d'accueil - c'est une compétence régionale - existaient et étaient bien meilleures à Claudie Haigneré non pas sur Montceau mais sur Blanzay.

Il a fallu, Monsieur le Président, et vous le savez très bien, que je m'adresse directement à la présidente de Région qui a très bien compris qu'il fallait dépasser les postures politiciennes et aussi être efficace pour occuper les locaux des lycées. Je veux la remercier.

Monsieur le Président, je pourrais ainsi allonger la liste de ces rendez-vous manqués en évoquant ce fantôme qui nous a coûté à tous très cher en tristesse, en soucis, mais qui fait jurisprudence au national, ce fantôme de l'hôpital communautaire dont nous ne portons pas, ni l'un, ni l'autre, la responsabilité.

Ne reparlons pas du psychodrame du cinéma. Si je n'avais pas réagi, à l'époque, vous participiez à rayer de la carte le cinéma à Montceau. Cela n'a d'ailleurs pas trompé les instances nationales et certains élus locaux.

Je vous rappelle, Monsieur le Président, ce n'est d'ailleurs pas grave, mais que vous n'avez pas voté pour le projet de Montceau et que moi, j'ai voté pour le projet du Creusot puisque je siège et nous siégeons réciproquement à la CDAC. Maintenant - et nous sommes d'accord -, vous déclarez que chacune des villes, chacun des territoires parce qu'il ne s'agit pas d'une ville, doit avoir son cinéma, nous sommes d'accord.

La seule chose dont je vous remercie, au-delà des relations très correctes que nous avons, que nous avons, c'est que vous nous avez appris une chose, Monsieur le Président, vous nous avez appris à nous débrouiller seuls. Bien sûr, vous allez me dire que la communauté fait des travaux, a des lignes budgétaires, contractualise, signe des contrats, contrat métropolitain - excusez-moi d'avoir dit deux fois la même chose. J'ai envie de dire que je vous en suis reconnaissante, mais si j'étais un petit peu plus taquine, je dirais : « encore heureux ! ».

Ce n'est pas un procès que je fais...

(Brouhaha dans l'assemblée)

Monsieur le Président, c'est seulement un sentiment exprimé d'être passée à côté de beaucoup de choses. Nous avons fait des choses ensemble, mais séparément. Nous aurions pu être tellement plus forts ensemble. Vous avez fait un autre choix, cela n'a pas été le cas.

La politique politicienne que vous érigez, Monsieur le Président, en ligne de conduite pour la CUCM, alors qu'elle devrait - c'est un EPCI - en être délogée nous a fait passer à côté de nombreux rendez-vous.

Le budget. Vous présentez un budget, ce soir, que nous ne voterons pas, que nous ne voterons pas. Mais ce n'est pas tant par rapport aux chiffres qu'il propose, ce n'est pas tant par rapport aux lignes budgétaires. Vous, moi, toutes les personnes savent construire un budget et des lignes budgétaires. C'est simplement parce que ce budget n'est pas transversal, il ne règle pas les problèmes d'attractivité. D'ailleurs, le dynamisme n'est pas un dynamisme d'enchaînement de lignes budgétaires. Il n'est pas innovant et c'est surtout cette problématique de stratégie.

Bien sûr, la politique, c'est ce qui est faisable, mais la politique aurait pu, aurait dû, ici, sur ce territoire de la communauté urbaine, sur ce territoire de cette première communauté urbaine, laisser sa part au rêve, nous donner, à tous les maires et à tous les élus qui ont leur territoire chevillé au corps, une part de rêve. Sauf que, mes chers collègues, quand on rêve tout seul, il est compliqué de faire de ce rêve une réalité.

Nous sommes passés à côté d'une belle réalité pour agir avec une volonté farouche de porter notre territoire au plus haut.

J'ai déjà fait cela. Je suis désolée, Monsieur BAUMEL, je pensais que vous ne seriez pas là, mais je vous l'enverrai. Je fais souvent cela. C'est le dernier conseil, donc, Monsieur le Président,

je vais vous offrir le livre sur le lavoir des Chavannes, notre cathédrale ou notre Tour Eiffel, selon si on y croit ou pas, parce que c'est cela aussi l'écomusée. Voilà, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci.

Mme JARROT.- Et joyeux Noël à vous tous et à vous toutes.

M. LAGRANGE.- Merci, Président, de me passer la parole...

Mme JARROT.- Ah bon ?

M. LAGRANGE.- Oui, on est bien obligé d'improviser parce qu'on n'a pas tous le même art de la mise en scène.

Mme JARROT.- Merci !

M. LAGRANGE.- J'étais plutôt parti sur l'état d'esprit qui avait prévalu à la présentation du budget par Hervé MAZUREK et j'étais en train de chercher quel type de film j'allais mettre après votre prestation : « règlement de compte, cadeau empoisonné », je ne sais pas, mais il va falloir que je revoie ma cinémathèque parce que j'ai encore du mal à trouver.

Cela m'embête un peu parce qu'on avait convenu, comme c'était le dernier conseil, qu'on allait se contenter sinon de politesses ou de satisfecit, de se dire globalement qu'on avait plutôt bien travaillé pour cette collectivité. Il était convenu que je ne parle pas trop. Manifestement, il y en a d'autres qui ne se sont pas privés.

C'est vrai que cela m'interpelle parce que, franchement, dans un discours aussi long, mélanger les panneaux de chantier, les gabions avec un manque de projets de territoire, au bout d'un moment, cela manque un peu de vision.

J'ai toujours hésité à intervenir dans nos débats et je n'interviendrai jamais dans des débats sur la politique d'une ville, mais quand on nous accuse et qu'on a des preuves, soi-disant, d'un manque de coopération communautaire, je ne voudrais pas avoir à énoncer les preuves de manque de clairvoyance ou d'incapacité à monter des programmes. Je me rappelle tout de même que Madame le maire de Montceau, un jour, m'a donné son programme communautaire contractuel sur un post-it jaune ! Cela en dit long sur la stratégie. Il est vrai que c'était un début de mandat. On peut croire que c'était un apprentissage qui était un peu long.

Aujourd'hui, on a heureusement, avec le Président, en parlant d'un contrat métropolitain, fait appel aussi à ce bon sens qui voulait que ce ne soit pas simplement des projets communautaires, mais aussi qu'on sollicitait les communes. N'est-ce pas, David ? On sait qu'on aurait pu se contenter des grands projets communautaires, qui sont d'ailleurs répartis équitablement et, dans l'ancienne stratégie de territoire, sur l'ensemble du bassin du nord et du sud. Parce qu'en matière d'économie, j'ai tout de même été un peu frappé... Après cet énoncé, je me dis qu'on ne doit pas vivre dans le même territoire, parce qu'on ne fait peut-être pas assez de petits-déjeuners, mais on fait beaucoup de réunions. On a sans doute des manquements, mais mon voisin me demandait ce qu'on avait fait en économie. Je ne sais pas... Lidl aurait pu partir à Moulins et c'était avant l'arrivée de Madame JARROT. Ce dossier a été pris en main avant l'arrivée de Madame JARROT par la municipalité de Montceau et la communauté urbaine.

On aurait pu rater Mecateam. Merci pour les compliments, mais je pense que c'était une équipe qui était solidaire et le président actuel, maire du Creusot, n'a jamais failli sur ce dossier.

Je pense donc qu'il est toujours facile de faire état d'anecdotes. Peut-être que cela fait plaisir, mais en tout cas je pense que nous n'avons pas du tout la même vision d'un projet de territoire qui est beaucoup plus transversal et cohérent, qui va effectivement des grands enjeux qui ont été rappelés par Jérémie PINTO sur l'enseignement supérieur à ce que je maîtrise peut-être mieux que d'autres en matière de développement économique.

Mais je fais aussi un peu le tour des communes, comme le Président le dira sans doute, je n'ai pas souvent entendu les maires se plaindre d'un manque de présence de la communauté, qu'elles soient rurales ou périurbaines. Je pense que refaire le film cinq ans après, c'est peut-être une rancœur qui a été gardée trop longtemps et qui fait sortir, aujourd'hui, une mauvaise image, pour ceux qui la véhiculent.

Moi, j'étais resté sur trois mots qui étaient de dire qu'on va rentrer dans une période de respiration démocratique. J'avais donc un peu envie de me pincer le nez, ce soir, parce que, franchement, je ne suis pas sûr qu'avec des discours comme on les entend maintenant, on grandisse même l'image de la politique parce que dire qu'on ne fait pas de politique mais, quand on est au Conseil régional, on vote contre un budget parce qu'on vote toujours contre un budget et, la première chose, c'est de demander comment on va en tirer le meilleur bénéfice pour sa commune, je trouve que ce n'est pas cela faire de la vraie politique. C'est un peu trop facile.

Ce n'est d'ailleurs pas dans mes habitudes de partir sur ce terrain-là, mais je trouve que, ce soir, c'était un peu abuser. Ceci dit, la majorité de gauche qui se revendique comme telle va voter le budget, Monsieur le Président, j'espère que cela vous rassurera.

M. le Président. - Merci.

Il y a plusieurs demandes de prises de parole : Alain PHILIBERT et puis ensuite Philippe BAUMEL.

M. PHILIBERT. - Monsieur le Président, chers collègues, je ne pensais pas prendre la parole parce que je suis malade mais je vais tout de même intervenir.

J'ai été très choqué, Madame JARROT, très choqué et très déçu par votre intervention. Je pense que le conseil de ce soir, ce conseil communautaire, vous ne l'avez préparé que dans un sens. C'est un procès contre notre président, c'est un procès contre la majorité, mais vous n'avez pas préparé l'étude du budget que nous allons voter ce soir. J'aurais certainement préféré que vous travailliez plus sur le budget que l'on propose ce soir que sur le procès que vous faites au président, sachant que je ne vous laisserai pas attaquer notre président de cette façon.

Je travaille, moi aussi, beaucoup avec les communes voisines dans le cadre de la territorialisation, sur le secteur de Saint-Vallier. Je peux vous dire qu'il n'y a pas que Montceau-les-Mines, mais les petites communes avec qui nous travaillons régulièrement, une fois par mois, sont très satisfaites du travail qui est fait par la communauté. Ils sont là, ils sont témoins et je peux vous dire que ces petites communes qui avaient peu de moyens avant peuvent être très fières de la communauté urbaine.

Madame JARROT, je ne suis pas surpris. Vous avez fait un discours... C'est peut-être le plus long que nous ayons eu pendant ce mandat, certainement le plus long, pour critiquer notre président. Cela, je ne le tolère pas parce qu'il a fait un travail remarquable. Tout ce qui a été fait, ce sont évidemment des choix politiques que l'on fait à un moment donné, mais il y a eu un travail remarquable réalisé par la communauté dans tous les domaines. Et je voudrais féliciter, moi aussi, tous les vice-présidents, tous les élus qui nous entourent et les services communautaires.

Je ne tolère pas ces attaques personnelles. Je ne les tolère pas ! Et on pourrait aussi vous faire le procès sur Montceau-les-Mines, Madame JARROT, on pourrait vous en faire, on a aussi des exemples, mais on n'est pas comme cela.

En tout cas, je suis très déçu. Je ne veux pas être plus long, mais je me souviendrai longtemps du dernier conseil de ce mandat. Madame JARROT, car vous m'avez déçu, vous m'avez choqué et je pense que vous avez choqué, dans cette assemblée, d'autres personnes.

Je m'arrête parce que je ne peux plus parler, mais j'aurais encore des choses à dire.

M. le Président. - Merci Monsieur le vice-Président.

Philippe BAUMEL.

M. BAUMEL. - Merci Monsieur le Président. On est tous choqués, je crois, par ce qui vient d'être fait ici, par ce réquisitoire, tissu d'anecdotes improbables, de commentaires sur des choses relativement secondaires sans jamais, d'ailleurs, être reliées à une véritable alternative, ce que nous n'avons jamais entendu à travers les propos de la maire de Montceau, à aucun moment et à aucun des conseils qui se sont déroulés pendant ces cinq années.

On a donc écouté quelque chose qui est finalement une entrée en campagne électorale, qui n'a rien à voir, à mon sens, avec ce qui doit être fait dans un conseil communautaire, qui est un lieu de travail, un lieu de débats, un lieu d'échanges. Ceci uniquement avec, en ligne de mire, l'intérêt général communautaire. On a entendu des polémiques, des anathèmes. Je me suis vu qualifié de député-poète. C'est aimable, vous en conviendrez...

(Propos inaudible)

Non, je vous en prie, n'en rajoutez pas, parce qu'on ne fera pas la même chose de ce côté de la table. On ne sera pas sur ce ton soi-disant professoral mais qui, en vérité, est en dessous du niveau du plus mauvais des élèves en politique puisque jamais vous n'énoncez véritablement une ambition pour ce territoire.

Je ne vous répondrai pas sur tous les chapitres, mais je tiens à vous répondre sur un chapitre qui me tient à cœur – et vous le savez -, qui est précisément celui qui m'a été confié par le président MARTI dans ce mandat, qui était celui de l'action liée au patrimoine et à la culture pour la communauté urbaine. Vous avez reproché à plusieurs reprises que l'action communautaire n'avait jamais rejoint la part du rêve, comme vous l'avez dit. Et bien le grief que vous portez en permanence à tous les conseils communautaires sur la villa Perrusson, c'était précisément la part du rêve. Un projet qui a été décidé il y a plusieurs mandats, avec d'autres présidents, Didier MATHUS, Jean-Claude LAGRANGE, qui voit aujourd'hui un achèvement dans ce mandat-là et ce qui était au départ un rêve inaccessible pour beaucoup est devenu une réalité.

Vous avez constamment dit des mensonges éhontés sur ce projet. Vous avez voulu faire croire que la communauté urbaine avait dépensé des millions d'euros et, encore ce soir, les chiffres que vous citez sont archifaux ! Vous le savez. Je l'ai démontré à longueur de conseils. Le programme sur la villa Perrusson a été financé à plus de 70 % par des partenaires qui sont venus nous rejoindre. Mais cela, vous l'écartez d'un revers de main contre toute réalité et vous voulez faire croire qu'en vérité, il y aurait quelque part un trésor caché de la communauté urbaine que votre serviteur aurait gaspillé de façon éhontée, avec un intérêt caché, figurez-vous. Parce que si je suis votre propos, vous vous interrogez sur ce qui a fait que j'ai pu m'intéresser à ce point-là à ce bâtiment, il y a de longues années, avec d'autres élus d'ailleurs.

Je vous rappelle que la villa Perrusson n'a jamais été dans la circonscription du député du Creusot/Autun, je tiens à le rappeler, comme cela, de façon anecdotique puisqu'on est dans l'anecdote.

Mais ce qui est beaucoup plus grave et, au-delà de la villa Perrusson, c'est qu'en vérité, vous n'avez jamais partagé le véritable pari qui a été fait par cette majorité sur l'enjeu patrimonial, qui était véritablement de reconstituer une fierté parfois dilapidée de ce passé industriel, de ce qui a véritablement forgé ce territoire et particulièrement sur le volet de la céramique qui avait été complètement annihilé pendant des décennies. Ce qui a été fait à travers ce monument classé monument historique, c'est véritablement faire ressurgir un passé essentiel pour de nombreuses familles de ce territoire et reconstituer une part de fierté perdue. Ce pari-là, vous ne l'avez jamais fait avec nous et vous nous avez évidemment renvoyés, sans arrêt, à ce que nous n'avons pas toujours pu faire alors que nous voulions aussi le faire, mais parce que nous n'en avons pas les moyens financiers.

Parce que vous nous dites à longueur de conseils que nous dépensons trop sur un ou deux monuments, mais vous voulez nous faire dépenser bien davantage sur d'autres qui ne relèvent pas de la responsabilité communautaire, je tiens à le rappeler. Le lavoir des Chavannes n'est pas dans le giron communautaire. Le musée de la mine n'est pas dans le giron communautaire. À chacun ses responsabilités.

Et aujourd'hui, je vois bien, en revanche, parce qu'il nous arrive aussi de lire le journal, Madame le maire, que de temps en temps, vous savez tricoter, dans le dos de la communauté, des embryons de projet dont il faudra bien, un jour, que vous finissiez par nous dire la vérité, notamment sur la résurgence d'une exposition de fossiles à Montceau-les-Mines dans un partenariat improbable, un financement incertain et une scientificité qui n'est absolument pas validée par aucune institution culturelle aujourd'hui.

J'ai sincèrement trouvé votre propos excessif, accablant parce qu'on pourrait espérer mieux de quelqu'un qui a été autant nomade en politique aux quatre coins du département pour, finalement, se faire élire à la mairie de Montceau et on aurait pu espérer que ce mandat vous serve à comprendre quel est l'intérêt général de ce territoire. Je crains malheureusement que, ce soir, vous ayez fait une démonstration de plus d'une forme d'incohérence et peut-être, au bout du compte, d'une inadaptation durable et profonde à gérer l'intérêt général de ce territoire.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole avant que je conclus ? Non. Si, Daniel MEUNIER. Pardon, excusez-moi, Monsieur le vice-Président.
Daniel MEUNIER.

M. MEUNIER. - Vous êtes tout excusé, Monsieur le Président.

Je suis comme Alain PHILIBERT, je ne souhaitais pas intervenir, mais les propos que Madame JARROT vient de tenir me gênent vraiment. Effectivement, je reprends les propos des interlocuteurs précédents, c'est en effet une série d'anecdotes et de procès d'intention, c'est très net, avec, par-ci, par-là, tout de même une petite distribution de bons points.

Dans les propos que vous avez tenus, de manière sous-jacente, vous dénoncez un principe qui est celui de l'équité. C'est ce que j'ai ressenti personnellement de manière très profonde, entre la ville du Creusot et la ville de Montceau. Sachez que, personnellement, cela me peine énormément parce que dans le domaine que j'ai eu à cœur de mener, sous la houlette du Président et avec tous les vice-présidents qui siègent à cette table, quand nous avons maillé le territoire au niveau du réseau urbain et du réseau scolaire, ce principe d'équité, j'ai tenu à l'appliquer de A à Z. Vous ne pourrez tout de même pas faire le reproche au président de ne pas avoir su mettre en place ce beau dispositif qui a été le dispositif des bus de l'été, qui a tout de même particulièrement bien servi la ville de Montceau, permettant effectivement d'amener des jeunes aux manifestations sur L'été du lac, comme nous l'avons fait sur les manifestations culturelles de la ville du Creusot dans le cadre des Beaux Bagages.

Sachez - et j'en arrêterai là - que ce manquement à la fois me choque et me peine profondément.

M. le Président. - Merci. D'autres prises de parole ? Non.

Mes chers collègues, je ne serai pas très long. Je vais être très court, sans apporter de réponses, je vais relever quelques éléments suite aux différentes interventions qui ont suivi la présentation du budget par Hervé MAZUREK et les vice-présidents.

Il y a quelque chose qui m'a un petit peu interpellé dans l'intervention de Pierre-Etienne GRAFFARD et je souhaitais y revenir. C'est sur la ruralité. Je crois que nous avons eu à cœur, ici, de faire un travail le plus pertinent possible pour - et cela a été dit tout à l'heure - que la ruralité et le monde urbain soient complémentaires. Le parallèle que vous faites est un parallèle qui peut s'avérer pertinent, non pas sur le travail qui se fait dans les communes, mais qui relève plutôt du domaine économique. C'est comme cela que j'ai compris l'intervention. C'est plutôt assez juste et les dernières délibérations que nous avons prises démontrent que nous avons intégré ce niveau qui est le niveau économique porté par le monde rural. Comme cela a été expliqué, nous avons fait le parallèle entre le règlement d'intervention sur les entreprises dans le domaine économique, que nous avons transposé sur le monde agricole parce que le monde agricole porte justement une part du développement économique et une part non négligeable sur la communauté urbaine. On ne peut donc pas nous taxer d'avoir négligé cet aspect. Vous n'avez pas utilisé le mot oublié, mais négligé. Nous ne l'avons pas négligé.

Et si les projets qui émanent du privé, parce que les exploitations agricoles, c'est bien du privé, ont une dimension économique, croyez-moi que la communauté urbaine saura y répondre et c'est tout à fait normal et tout à fait logique. Il n'y a donc pas d'oubli, il n'y a pas de négligence, il y a simplement des phénomènes d'opportunités.

Ce que nous avons démontré au travers des dernières délibérations, c'est que nous prenions en compte à la fois les phénomènes climatiques, les besoins des exploitations agricoles et puis la nécessité économique. Mais nous pouvons aller plus loin sur le développement économique en ce qui concerne le développement agricole.

En ce qui concerne le commerce rural, parce que vous revenez sur le soutien au commerce rural, il y a toute une série de décisions qui ont été prises sur l'aide au commerce rural. Je ne crois pas que nous ayons oublié, à chaque fois que cela a été justifié, le développement d'un commerce rural où que ce soit et plusieurs maires peuvent en témoigner ici. Ils ont d'ailleurs justement souligné l'aide primordiale, fondamentale de la communauté urbaine dans ce que peut être la préservation du commerce sous toutes ses formes dans le monde rural.

Nous sommes donc très volontaires dans ce domaine et faire le parallèle entre ce que nous mettons par exemple - et vous l'avez fait, je me permets donc de vous reprendre sur ce sujet-là - sur la RCEA et ce que nous mettons sur ce que représente le monde économique dans le rural me semble peu pertinent, parce que nous sommes sur deux champs d'intervention, sur des volumes complètement différents et sur des enjeux qui ne sont pas de même nature. Je ne dis pas que l'un est plus important que l'autre. Je dis simplement qu'ils ne sont pas de même nature. Et nous essayons bien entendu de proportionner nos aides. Voilà ce que je tenais à dire.

Je remarque cependant que le mouvement que vous portez au sein de cette assemblée, Monsieur le conseiller, mais que nous portons tous, je tiens à le préciser, a d'un seul coup, me semble-t-il, une envie de se rapprocher du monde agricole. Ce qui n'a pas toujours été le cas. Je me dis que c'est peut-être la magie de Noël, mais j'en suis très heureux, croyez-moi, pour que nous puissions continuer de travailler ensemble dans cet état d'esprit, à la fois dans la préservation du climat, mais aussi en tenant compte de la réalité de ce qu'est aujourd'hui le territoire dans son côté agricole, que ce soit l'élevage ou que ce soit le maraîchage puisque vous y tenez beaucoup, nous en avons souvent parlé et je m'en réjouis.

En ce qui concerne l'intervention de notre collègue Gilles DUTREMBLE, j'en suis bien entendu très heureux parce qu'il y a une reconnaissance - et croyez bien que cela compte énormément à mes yeux - des communes rurales qui sont dans la communauté. Et, encore une fois, je rends hommage à l'esprit communautaire des maires qui sont ici car ce sont sans doute véritablement - et cela me conforte par rapport à ce que j'ai entendu tout à l'heure - nos meilleurs ambassadeurs sur l'esprit communautaire et sur le fait communautaire. Moi, je suis très fier d'avoir, au sein de la communauté et à la tête de cette communauté, des maires aussi responsables qui revendiquent, à chaque fois qu'ils en ont l'occasion, leur appartenance à la communauté urbaine. C'est ce que vient de faire, ce soir encore, Gilles DUTREMBLE. Je crois qu'il n'y a pas d'hypocrisie en cela, il y a simplement le résultat d'un travail collectif que nous avons mené ensemble, dans une écoute et un respect mutuel.

Quant à la dernière intervention de Madame Marie-Claude JARROT, je crois que tout a été dit par mes collègues qui sont intervenus. Je ne vais donc pas en rajouter beaucoup, mais simplement dire, Madame, que j'ai - et vous pouvez le reconnaître - eu beaucoup d'élégance à vous laisser parler aussi longtemps sans rien dire. Les quelques mots que je vais dire seront d'une part pour, comme mes collègues, être choqué de votre prestation théâtrale, car il s'agit d'une prestation théâtrale, comme vous en avez l'habitude, y compris dans d'autres assemblées, ceci en donnant des bons et des mauvais points, en faisant un bilan, un procès, appelons cela comme on veut, de l'exécutif et, bien entendu en premier lieu, de son président. Ceci en tentant à chaque fois, parce que c'est votre méthode, de vous victimiser.

Vous êtes toujours dans la victimisation. Cela a marché avant, mais cela ne marche plus, parce que vous êtes en responsabilité, Madame. La victimisation, aujourd'hui, cela ne fonctionne donc plus.

Dans tout ce que vous avez pu dire, je retiens, pour ma part également, qu'à la fois vous dites « notre communauté a des atouts », mais la seule vision que vous en donnez est une vision négative, conseil après conseil. Et quand je dis cela, Madame, ce n'est pas forcément vous, personnellement, puisque vous avez reconnu que vous ne preniez quasiment jamais la parole, ce que j'ai remarqué, mais vous avez cautionné avec beaucoup de bonheur, me semble-t-il, cette vision négative que d'autres ont véhiculé de la communauté, du territoire, plutôt que de mettre ses atouts en valeur. Vous êtes donc responsable également de cela car, comme je le dis souvent, quand on a la chance de diriger un exécutif et d'être dans la majorité, on a un bilan. Mais quand on est dans l'opposition, on a aussi un bilan. Quel est votre bilan, en tant que minorité tout d'abord puis ensuite opposition ? Vous avez choisi délibérément de vous mettre dans l'opposition. C'est vous qui l'avez choisi de manière délibérée. Pourquoi ? Pourquoi ? Justement parce que c'est vous qui avez souhaité politiser cette assemblée et, ici, il y a de nombreux témoins.

Je ne vais bien entendu pas développer tout ce que vous avez dit pour vous donner des arguments contraires ou vous prouver que vous n'êtes pas dans la vérité, cela prendrait trop de temps. Je ne vais donc pas me livrer à cet exercice. Je dirai simplement, Madame, que ce que vous avez fait ce soir ne vous honore pas, qu'on ne gagne pas en crédibilité en renvoyant ses propres faiblesses et ses propres manquements sur les autres. C'est ce que vous avez fait durant tout ce mandat, Madame. Durant tout ce mandat, vous avez renvoyé la responsabilité sur les autres et en particulier sur la communauté.

Je ne vais pas faire la démonstration de ce que nous avons fait - « nous » étant la communauté - sur la ville de Montceau. En tout état de cause, votre état d'esprit est très clair, et vous l'avez dit vous-même lors du dernier conseil, à chaque fois que vous prenez la parole, c'est parce qu'il s'agit de Montceau. Vous ne prenez jamais la parole pour défendre les intérêts structurants de la communauté. La seule chose qui vous intéresse, Madame...

(Propos inaudible)

La seule chose qui vous intéresse, Madame - ne m'interrompez pas -, c'est ce qui se passe sur Montceau sans développer de vision pour un territoire et vous vous moquez bien de la communauté urbaine, Madame. Quand je dis cela, croyez-moi, je pèse mes mots. Et je vais peut-être faire preuve d'inélégance, je vais vous rendre votre cadeau et je vous ai mis une dédicace que je ne rendrai pas publique.

Mme JARROT.- Et bien dites donc ! C'est particulier...

M. le Président.- Je n'ai pas pour habitude de rendre les cadeaux, surtout offerts par des dames.

Mme JARROT.- Oh là là ! Mais vous êtes vexé !

M. le Président.- C'est vous qui l'êtes, Madame.

Mme JARROT.- Non. Je vais l'offrir à Monsieur BAUMEL.

M. le Président.- Je mets aux voix budget par budget, si vous le voulez bien.

Budget principal, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, je vous remercie.

Budget annexe eau, abstentions ?

Contre ?

Budget annexe assainissement, abstentions ?

Contre ?

Adopté.

Adoption du budget annexe SPANC, abstentions ?

Contre ?

Budget Transport, abstentions ?

Contre ?

Écomusée, abstentions ?

Contre ?

Adopté.

Nous avons donc adopté les budgets.

Il me reste à mon tour à remercier le travail des services dans leur ensemble. C'est toujours un exercice qui mobilise beaucoup d'énergie.

Comme c'est le dernier conseil du mandat, au-delà du budget, je tiens à rendre un hommage appuyé au travail de tous les services au sein de la communauté urbaine. Nous avons traversé des périodes difficiles, notamment en début de mandat, où nous avons exigé beaucoup de nos agents, parfois dans des conditions difficiles. Ils ont su répondre à nos attentes et il faut le reconnaître, c'est ce que je fais ce soir en adressant bien entendu un merci peut-être collectif, en tout cas je l'espère, à toutes celles et tous ceux qui ont su, malgré les difficultés, assurer un service public de qualité et permettre à notre territoire de se développer dans les décisions que nous avons prises.

Budget Primitif 2020 - Adoption du budget principal

Le conseil décide :

- D'approuver le Budget primitif 2020 pour le budget principal pour un montant de 101 625 150 €, qui intègre le vote des opérations qui figurent dans les maquettes budgétaires.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Eau

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2020 du budget annexe eau pour un montant de 20 523 629 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Assainissement collectif

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2020 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 12 343 640 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe SPANC

Le conseil décide :

- D'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe assainissement non collectif pour un montant de 135 000 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Transports

Le conseil décide :

- D'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Transports pour un montant de 4 750 658 €.

Observations : Adoption à la majorité.

Budget Primitif 2020 - Adoption du budget annexe Ecomusée

Le conseil décide :

- D'approuver le budget primitif 2020 du budget annexe Ecomusée pour un montant de 840 896 €.

Observations : Adoption à la majorité.

10. Taxe d'habitation - Vote du taux 2020

11. Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Vote du taux 2020

12. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du taux 2020

13. Cotisation foncière des entreprises - Vote du taux 2020

M. le Président.- Nous passons maintenant à l'examen des taxes. Je vais demander à Hervé MAZUREK de présenter les délibérations les unes derrière les autres et nous les voterons individuellement.

Hervé MAZUREK.

M. MAZUREK. - Merci Monsieur le Président.

Concernant les quatre taxes, il vous est proposé de maintenir les taux de ces quatre taxes au même niveau que les taux précédents, ce qui était le cas depuis le début du mandat.

Ce qui veut dire que nous aurions une taxe d'habitation avec un taux de 9,98 %, une taxe foncière sur les propriétés non-bâties avec un taux de 2,85 %, taxe d'enlèvement des ordures ménagères avec un taux de 10,53 € et cotisation foncière des entreprises : 25,22 %.

M. le Président. - Taxe d'habitation, est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Enlèvement des ordures ménagères, abstentions ?

Contre ?

Cotisation foncière des entreprises, abstentions ?

Contre ?

Je serai toujours surpris de la cohérence des votes ! La cohérence des votes me surprend toujours.

Taxe d'habitation - Vote du taux 2020

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de la taxe d'habitation à 9,98% au titre de l'année 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Taxe foncière sur les propriétés non bâties - Vote du taux 2020

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2.85% au titre de l'année 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du taux 2020

Le conseil décide :

- *De maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Cotisation foncière des entreprises - Vote du taux 2020

Le conseil décide :

- *De fixer à 25,22% le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre de l'année 2020.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

14. AP/CP Le Creusot - Mach 2- Phase 2 – Création
15. AP/CP Aides à la pierre – Création
16. AP/CP Aménagement du centre de G nelard – Cr ation
17. AP/CP Protection des ressources – Cr ation
18. AP/CP Barrages et captages – Cr ation
19. AP/CP R novation de r seaux – Cr ation
20. AP/CP R novation des usines de d pollution – Cr ation
21. AP/CP Le Breuil - Ancien stade - Ajustement de l' ch ancier
22. AP/CP Am nement Bd du 8 mai   Torcy - Ajustement de l' ch ancier
23. AP/CP Restructuration du quartier de la Gare du Creusot - Ajustement de l' ch ancier
24. AP/CP Am nement Canal du Centre - Ajustement de l' ch ancier
25. AP/CP Site technopolitain - Ajustement de l' ch ancier
26. AP/CP Restauration et valorisation de la Villa Perrusson - Ajustement de l' ch ancier
27. AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l' ch ancier
28. AP/CP Modernisation des d ch teries - Ajustement de l' ch ancier
29. AP/CP Collecte des d chets m nagers - Ajustement de l' ch ancier
30. AP/CP Am nement des points d'appui - Ajustement de l' ch ancier
31. AP/CP Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilit  - Ajustement de l' ch ancier
32. AP/CP Acquisition mat riel de transport - Ajustement de l' ch ancier

M. le Pr sident. - Nous avons toute une s rie d'AP/CP que je vais mettre aux voix si vous le voulez bien.

Est-ce qu'il y a des abstentions sur les AP/CP ?

Qui est contre ?

Elles sont adopt es, je vous remercie.

AP/CP Le Creusot - Mach 2- Phase 2 - Cr ation

Le conseil d cide :

- *De cr er l'Autorisation de Programme / Cr dits de Paiement pour le projet Mach 2 – phase 2  tablie comme suit :*

Libell� Autorisation Programme	N� Programme – Op�ration	Montant de L'AP (�)	Montant des Cr�dits de Paiement (�)			
			2020	2021	2022	2023
Le Creusot - Mach 2 Phase 2	UDJPU - 036	1 100 000	780 000	200 000	60 000	60 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aides à la pierre - Création

Le conseil décide :

- De voter une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme d'Aide à la pierre établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2020	2021	2022	2023
Aide à la pierre logement social	4 023 164	SPVPS112	400 000	1 253 132	1 185 016	1 185 016

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aménagement du centre de Gévelard - Création

Le conseil décide :

- De voter une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du centre de Gévelard établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)	
			2020	2021
Aménagement du centre de Gévelard	550 000	UDUPU228	400 000	150 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Protection des ressources - Création

Le conseil décide :

- De voter une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de protection des ressources établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€ H.T.)	N° Programme	Montant des Crédits de Paiement (€ H.T.)			
			2020	2021	2022	2023
Protection des ressources – Lac de la Sorme	6 024 000	EBPRS	1 785 000	1 330 000	1 300 000	1 200 000
Protection des ressources Nord		EBPRN	289 000	120 000		

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Barrages et captages - Création

Le conseil décide :

- De voter une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de

travaux sur les barrages et captages établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (C H.T.)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (C H.T.)			
			2020	2021	2022	2023
Barrages	5 647 000	EBBCB	727 000	1 770 000	1 550 000	1 500 000
Captages		EBBCC	100 000			

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Rénovation de réseaux - Création

Le conseil décide :

- De voter une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de rénovation des réseaux d'eau potable établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Libellé Programmes	Montant de L'AP (C HT)	N° Programme	Montant des Crédits de Paiement (C HT)		
				2020	2021	2022
Rénovation des réseaux d'eau potable	Travaux communautaires	6 871 720	EPRRT	783 000	1 384 000	1 425 000
	Fonds de travaux régisseur		EPRRF	1 083 000	534 000	547 000
	GER		EPRRG	161 720	166 000	170 000
	Branchements plomb		EPRRB	200 000	206 000	212 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Rénovation des usines de dépollution - Création

Le conseil décide :

- De voter une Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de rénovation des usines de dépollution établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Libellé Programmes	Montant de L'AP (C HT)	N° Programme	Montant des Crédits de Paiement (C HT)		
				2020	2021	2022
Rénovation des usines de dépollution	Etudes et travaux UDEP	1 410 320	EURUU	206 000	362 000	56 000
	Garantie d'entretien et de Renouvellement		EURUG	255 320	262 000	269 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Le Breuil - Ancien stade - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour l'opération Le Breuil ancien stade comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)						
			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Le Breuil Ancien stade	UHAOC-025	723 312	96 421	56 891	36 605	54 868	260 000	25 000	193 527

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aménagement Bd du 8 mai à Torcy - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du Boulevard du 8 mai à Torcy comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2018	2019	2020	2021	2022	2023
Aménagement Bd du 8 mai à Torcy	UDUPU 038	7 826 000	74 440	350 000	1 800 000	1 590 000	2 590 000	1 421 560

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Restructuration du quartier de la Gare du Creusot - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour la restructuration du quartier de la gare établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Pont Dalle Gare SNCF	7 200 000€	UDUPU 160	912 967	4 108 861	1 079 671	20 000
Restructuration du quartier de la gare du Creusot		UDUPU 037	260 092	80 033	623 376	115 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aménagement Canal du Centre - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'aménagement du canal du centre, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme - Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Port de Montceau	2 372 622	UTPVC 135	46 623	1 096 960	175 000		

Haltes Nautiques		UTPVC 134	-	7 140	75 000		200 000
Eurovélo		UTPVC 132		0	125 000	60 000	586 899

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Site technopolitain - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De modifier l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet du site technopolitain, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	Montant de L'AP (€)	N° Programme – Opération	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021 et suivants
Site technopolitain	10 200 000	DERES 095	96 000	111 932	920 000	4 389 628	4 682 440

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Restauration et valorisation de la Villa Perrusson - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De modifier l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de restauration et valorisation de la Villa Perrusson de la manière suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Restauration et valorisation de la Villa Perrusson	UTPEP042	3 674 633	407 260	202 358	1 184 000	1 081 723	799 292

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Ouvrages d'art - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement du projet de travaux d'ouvrages d'art comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Ouvrages d'art	PECAV059	2 007 505	450 353	674 600	260 000	622 552

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Modernisation des déchèteries - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le programme de modernisation des déchèteries comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2015	2016	2017	2018	2019	2020
Modernisation des déchèteries	PDTDC 071 072	2 390 705	110 452	228 646	1 217 556	436 051	283 000	115 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Collecte des déchets ménagers - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de collecte des déchets ménagers établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Collecte des déchets ménagers	PDTCO075	1 753 649	481 060	477 439	370 150	425 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Aménagement des points d'appui - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- De voter l'ajustement de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de construction des bâtiments d'appuis délocalisés sur les communes-centres de chacun des territoires de Saint-Vallier, le Breuil, Torcy et Montchanin, établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Aménagement des points d'appuis	MSCF1138	1 170 000	0	25 175	60 000	260 000	824 825

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'actualiser l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour les fonds de soutien des chemins ruraux et pour l'accessibilité comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)					
			2016	2017	2018	2019	2020	2021
Fonds de soutien chemins ruraux et accessibilité	PECAV 058	1 028 684	49 650	47 950	185 177	306 971	124 871	314 065

Observations : Adoption à l'unanimité.

AP/CP Acquisition matériel de transport - Ajustement de l'échéancier

Le conseil décide :

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet d'acquisition de matériel roulant de la façon suivante :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme – Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Acquisition de matériel de transport	MSCMM083	4 498 676	1 882 661	1 200 015	841 000	575 000

Observations : Adoption à l'unanimité.

33. Subventions 2020 (1)

34. Subventions 2020 (2)

M. le Président.- Vote des subventions, Hervé MAZUREK va nous présenter les deux parce qu'il y a deux délibérations et ensuite je les mets aux voix individuellement parce que c'est la prise illégale d'intérêt qui fait qu'on risque de ne pas avoir le quorum si je le présente globalement.

M. MAZUREK.- Concernant ces subventions, une première série de subventions dont une partie destinée à l'économie du territoire, pour un montant total de 381 000 €.

- une subvention à l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne pour 230 000 €,
- politique de la Ville, une totalité pour 155 500 €,
- économie solidaire, 596 225 €,
- développement durable : 23 000 €.

Soit un total, pour cette première série de subventions, de 1 385 725 €.

Deuxième série de subventions :

- des subventions institutionnelles pour 198 552 €,
- pour le personnel communautaire : 156 940 €,
- pour ce qui est l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation : 181 041 €,
- tourisme et patrimoine : 405 500 €,

Soit un total, pour cette deuxième série de subventions de 942 033 €.

Soit un total, pour toutes les subventions, si je n'ai pas fait d'erreur de calcul, de 2 327 758 €.

M. le Président.- Est-ce qu'il y a des prises de parole avant que je mette aux voix ? Pas de prise de parole.

Subvention, premier tableau, la question II-33, abstentions ?

Contre ?

C'est adopté.

Deuxième tableau, la question II-34, abstentions ?

Contre ?

Là aussi, je suis toujours surpris de la cohérence des votes entre pas de vote de budget et vote des subventions.

Subventions 2020 (1)

Le conseil décide :

- *D'attribuer les subventions aux organismes figurant sur la liste jointe et de les verser aux conditions, ci-dessus énoncées.*

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëticia MARTINEZ, M. Daniel MEUNIER, M. Cyrille POLITI, M. Jean-Luc GISCLON, M. Jérémy PINTO, M. Philippe BAUMEL, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Lionel DUPARAY, M. Sébastien GANE, M. Hervé MAZUREK, M. Olivier PERRET, M. Guy SOUVIGNY, M. Laurent SELVEZ, Mme Laurence POULIOS, M. Jean-Claude LARONDE, Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Marc HIPPOLYTE, Mme Chantal LEBEAU, M. Jean-François JAUNET, intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote - Adoption à l'unanimité.

Subventions 2020 (2)

Le conseil décide :

- *D'attribuer les subventions aux organismes figurant sur la liste jointe et de les verser aux conditions, ci-dessus énoncées.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Marie-Odile RAMES, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. David MARTI, M. Pierre-Etienne GRAFFARD, M. Hervé MAZUREK, M. Jérémy PINTO, Mme Catherine DESPLANCHES, Mme Montserrat REYES, M. Laurent SELVEZ, Mme Edith CALDERON, M. Jean-François JAUNET, M. Jean-Luc GISCLON, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Jocelyne BUCHALIK intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote - Adoption à l'unanimité.

35. Déplacements urbains - Tarification combinée - Autorisation de signature d'un avenant n° 2 à la convention

36. Transports urbains - Tarification multimodale TER monRÉZO - Autorisation de signature d'un avenant n° 1 à la convention

M. le Président.- Ensuite, sur les déplacements urbains, transports urbains, deux délibérations que je mets aux voix.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, je vous remercie.

Déplacements urbains - Tarification combinée - Autorisation de signature d'un avenant n°2 à la convention

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de tarification combinée pour les abonnements TER et monRÉZO,*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le dit avenant.*

Observations : Etant précisé que Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëtizia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote - Adoption à l'unanimité.

Transports urbains - Tarification multimodale TER monRÉZO - Autorisation de signature d'un avenant n°1 à la convention

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention relative à la tarification multimodale TER monRÉZO,*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.*

Observations : Etant précisé que Mme Marie-Claude JARROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëtizia MARTINEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote - Adoption à l'unanimité.

III - DÉVELOPPEMENT URBAIN

1. Montceau-les-Mines - Action cœur de ville - Volet immobilier - Autorisation de signer la convention entre Action Logement, la ville et la CUCM

M. le Président.- Nous passons au développement urbain, cette fois, avec une délibération présentée sur Action Cœur de Ville que j'évoquais tout à l'heure, dans mon propos liminaire.

Frédérique LEMOINE.

Mme LEMOINE.- Merci Monsieur le Président.

Comme on vous le rappelle dans la délibération, la convention cadre Action Cœur de Ville de la ville de Montceau a été signée le 7 décembre 2018 par la ville, la communauté, l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations, l'ANAH et Action Logement.

L'Etat et Action Logement ont signé une convention nationale pour la période 2018-2022 dans laquelle Action Logement s'engage à contribuer au renouvellement de l'offre de logements locatifs et contribuer ainsi à la redynamisation des centres-villes.

Cela passe par différentes opérations immobilières telles que des constructions, des démolitions, des restructurations de certains quartiers, de la réhabilitation dans les parcs anciens, notamment pour tout ce qui est rénovation énergétique. Mais cela passe aussi par des acquisitions d'immeubles, en lien notamment avec notre partenaire l'EPF.

Action Logement peut donc intervenir financièrement sur tous ces types de projets et cela peut concerner aussi bien de l'habitat social que de l'habitat privé.

Comme j'avais pu le dire dans un dernier conseil lors de la même opération pour l'Action Cœur de Ville du Creusot, l'enjeu est global, il est transversal s'agissant d'aménagement, mais aussi de développement économique et commercial.

Comme j'avais pu le dire également, les différentes opérations visées s'articulent avec d'autres dispositifs mis en place par notre collectivité, tels que l'OPAH, le renouvellement urbain, l'opération BIMBY et notre PLUi, notamment dans le cadre de notre volet habitat.

Vous avez en annexe la convention dans son intégralité. Elle est tripartite entre la ville de Montceau, la communauté urbaine et Action Logement.

Ce qu'il vous est demandé ce soir, c'est d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette convention ? Non.
Pas d'abstentions ?
Pas de contre ?
C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de ville à intervenir entre Action Logement, la ville de Montceau-les-Mines et la Communauté urbaine – volet immobilier ;*

D'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. OPAC Saône-et-Loire - Convention d'Utilité Sociale 2019-2025 - Autorisation de signature

M. le Président.- Une autre convention, cette fois avec l'OPAC de Saône-et-Loire.
Frédérique LEMOINE.

Mme LEMOINE.- Merci Monsieur le Président.

Là aussi, une convention à signer, cette fois avec l'OPAC de Saône-et-Loire dans le cadre du Code de la construction et de l'habitation relatif à la convention d'utilité sociale.

C'est une convention qui émane de la loi Molle puis de la loi Elan, qui obligent les organismes HLM à contractualiser leur CUS avec l'Etat et leur collectivité de rattachement. Ceci pour la période 2019-2025.

Compte tenu de notre PLH et de nos quartiers classés QPV, nous sommes concernés par ce document.

Sont définies dans cette convention pour l'organisme :

- la politique patrimoniale et d'investissement,
- la politique sociale,
- la qualité du service rendu aux locataires.

On retrouve dans ce CUS :

- un état des lieux de l'activité patrimoniale, sociale et de qualité de service.
- les orientations stratégiques.
- un programme d'actions.

Pour ce projet, nous avons été consultés, associés et nos remarques et réflexions ont été prises en compte et ont alimenté l'élaboration de ce projet. Tout cela en parfaite cohérence avec notre politique habitat définie dans notre projet de PLH et toutes nos actions dans le cadre de la rénovation urbaine.

Compte tenu de tous ces éléments, il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention d'utilité sociale dont vous avez pu faire la lecture complète, la convention dans son intégralité étant jointe en annexe.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Pas de prise de parole.
Pas d'abstentions ?
Pas de contre ?
C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la Convention d'Utilité Sociale 2019-2025 à intervenir avec l'OPAC Saône-et-Loire,*
- *D'autoriser le Président à signer ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

IV - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1. Service public haut débit - Avenant n ° 13 au contrat de délégation - Prolongation du contrat jusqu'au 9 novembre 2021

M. le Président.- Nous passons au chapitre développement économique. Montserrat REYES va nous présenter deux délibérations liées au service public haut débit et au déploiement du très haut débit, l'une après l'autre et ensuite je mettrai aux voix.

Mme REYES.- Merci Monsieur le Président. Je vais d'abord vous présenter l'avenant n° 13 à notre contrat de délégation. Cet avenant a deux objets, le premier objet est la prolongation dudit contrat. Effectivement, pour préparer la fin de notre contrat de délégation de service public, plusieurs scénarios ont été étudiés et le scénario le plus favorable pour la communauté consisterait en la signature d'une délégation de service public commune avec le Grand Chalon qui couvrirait l'intégralité de l'ouvrage, puisque je vous rappelle que nos deux structures sont interconnectées.

Un tel contrat serait en phase avec les nouvelles règles de passation des concessions et bénéficierait évidemment aux deux territoires, à la fois en termes de limitation des dépenses publiques, en termes de développement stratégique et de plus-value technique et commerciale pour le réseau.

Toutefois, cette co-délégation ne peut se faire que dans un calendrier partagé par les deux territoires. Ainsi, il conviendrait de prolonger notre contrat de délégation de la durée nécessaire, c'est-à-dire treize mois et quatre jours, pour que le terme de ce contrat coïncide avec le terme du contrat passé par le Grand Chalon.

Les bénéfices générés par cette prolongation du contrat n'étant pas soumis à amortissement de la part du délégataire, il est convenu que le délégataire - c'est plutôt une bonne nouvelle - nous verse une redevance exceptionnelle d'un montant de 100 000 € sur l'exercice financier correspondant à l'année supplémentaire du contrat, c'est-à-dire l'année 2021, redevance qui sera versée en quatre paiements de 25 000 €, en janvier, avril, juillet et octobre.

Le deuxième objet de cet avenant est la modification de la grille tarifaire. Afin de maintenir le réseau compétitif auprès des opérateurs de service, il convient de faire évoluer régulièrement la grille tarifaire du réseau. Or, depuis le début de l'année 2019, certains opérateurs nationaux pratiquent des tarifs de gros très agressifs sur des services proches de l'offre de notre délégation. En réaction, Covage souhaite contrer l'offensive concurrente pour accroître les ventes sur le réseau communautaire. Ainsi, le coût de certaines offres diminue fortement. Par exemple, l'offre à 100 Mb passe de 420 à 320 €, l'offre à 200 Mb passe de 550 € à 390 €, etc.

Ces modifications ont toutes un objectif incitatif pour que les entreprises ou les professionnels hésitants passent à la fibre et pour que ceux qui utilisent déjà le réseau passent à l'offre supérieure, bien plus performante tout en limitant l'augmentation du coût d'abonnement.

En outre, afin de démarquer le réseau communautaire des offres grand-public et conserver une qualité de service bien supérieure, qui fait la spécificité de ce réseau, Covage propose la prestation de temps de rétablissement la plus performante dès l'offre d'entrée de gamme. Ainsi, cette offre inclut une garantie de temps de rétablissement de 4 heures au lieu d'un jour ouvré et cela sans modification tarifaire.

Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur cet avenant n° 13.

M. le Président.- Sur l'avenant, est-ce qu'il y a des prises de parole ? Pas de prise de parole.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, merci.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant n°13 au contrat de délégation de service public passé avec Creusot Montceau Networks afin de permettre la prolongation du contrat de 13 mois et 4 jours pour une échéance fixée au 9 novembre 2021 et de modifier la grille tarifaire du réseau ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°13 ;*

- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les documents relatifs à la réception par le délégant de la redevance versée par le délégataire à l'occasion de l'année de prolongation du contrat.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Déploiement du très haut débit départemental sur la Communauté Urbaine Creusot Montceau - Avenant n° 2 - Autorisation de signature de la convention de partenariat

M. le Président.- Déploiement.

Mme REYES.- Là, il s'agit du déploiement du très haut débit départemental. Effectivement, le programme départemental prévoyait une participation financière des EPCI pour la réalisation de la phase 1 du déploiement du très haut débit.

Ainsi, en 2015, la communauté urbaine et le Département ont signé une convention définissant le montant de la participation financière de notre EPCI au SDTAN et les modalités de paiement de cette participation.

A ce jour, la communauté a versé 1,5 million d'euros au Département dans le cadre de ce projet sur les 4 241 550 € prévus par la convention.

En décembre 2017, l'Etat a lancé un appel à manifestation d'engagements locaux (AMEL) auquel a répondu la société Covage. La proposition de Covage prévoyait le déploiement, sur fonds propres, du THD sur l'ensemble de la phase 2 du projet départemental. Cette proposition a été validée par arrêté de la Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'économie et des finances et signée par Covage et le Département en septembre 2019.

Consécutivement, le 20 septembre 2019, l'assemblée départementale a approuvé l'annulation des contributions financières des EPCI au titre de la phase 1 du déploiement très haut débit, et acté le remboursement des participations déjà versées.

Ainsi, il convient de modifier la convention pour le déploiement du très haut débit départemental signée en 2015 entre le conseil départemental et la communauté urbaine par un avenant n° 2 joint en annexe afin de :

- prendre acte de l'annulation de la contribution financière demandée à la CUCM pour la réalisation de ce programme de déploiement ;
- prendre acte également du remboursement à intervenir en 2020 de la participation déjà versée par la communauté dans ce programme, c'est-à-dire 1,5 M€.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant vote ? Pas de prise de parole.

Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de l'avenant n°2 à la convention de partenariat pour le déploiement du réseau départemental à très haut débit de Saône-et-Loire,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.*

Observations : Etant précisé que Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Edith CALDERON, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Lionel DUPARAY, M. Bernard DURAND, M. Jean-Marc HIPPOLYTE, Mme Sylvie LECOEUR, M. Alain PHILIBERT et M. Jean-Yves VERNOCHET intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote - Adoption à l'unanimité.

3. Symbiose Technologies - Règlement immobilier - Attribution d'une subvention

4. Nuclear Valley - Versement d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs

5. Association Potentiel - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs

6. BGE Perspectives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs

7. Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) sur le territoire communautaire - Attribution de subventions - Autorisation de signature des conventions avec les porteurs de projet bénéficiaires

M. le Président.- Ensuite, nous avons une série de subventions dans le domaine économique à plusieurs entreprises, présentées par Olivier PERRET.

Monsieur le vice-Président, vous les présentez les unes après les autres et puis je mettrai aux voix ensuite l'une après l'autre. Merci.

M. PERRET.- Très bien, Monsieur le Président. Merci.

La première délibération concerne notre règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise. Là, il vous est proposé d'aider l'entreprise Symbiose qui est installée zone Sainte-Elisabeth à Montceau-les-Mines, qui a un projet d'extension des bureaux et de construction d'un atelier pour une surface de 972 mètres carrés, un montant total d'investissement qui s'élève à 435 000 € porté par la SCI Vallon de la Sorme.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention, conformément à nos critères d'attribution, d'une valeur de 87 000 € pour ce projet.

Ensuite, il s'agit de délibérations tout à fait traditionnelles qui suivent le vote du budget, dont un certain nombre de subventions à des organismes économiques.

Le premier de ces organismes est Nuclear Valley, ex-Pôle nucléaire Bourgogne. Tout le monde connaît le Pôle nucléaire Bourgogne, ce qu'il fait, comment il accompagne les entreprises dans le cadre de leur développement. Il vous est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement à Nuclear Valley, à hauteur de 22 000 €.

Ensuite, il s'agit d'accompagner l'association Potentiel qui est la couveuse d'entreprise de Bourgogne depuis 2006 et qui fonctionne en partenariat avec l'association BGE, labellisée par le réseau national Union des couveuses. Cette association qui travaille en particulier avec les partenaires de l'emploi et du développement économique permet d'identifier les publics potentiellement intéressés par le dispositif « Couveruse d'entreprises ».

Il vous est proposé d'attribuer, dans le cadre du budget 2020, une subvention à hauteur de 10 000 €.

La subvention suivante qui est sur le même sujet concerne cette fois BGE Perspectives, association loi 1901 qui est la suite de la Boutique de gestion de Saône-et-Loire, qui a pour but d'accompagner les initiatives économiques locales génératrices d'emplois et d'activités et de favoriser l'accès à la création d'activités économiques. Elle a également un fort partenariat avec les entreprises locales et avec Pôle Emploi ou AgIRE en particulier.

Dans le cadre du budget 2020, il vous est proposé d'attribuer à cette association une subvention d'un montant de 11 875 €.

Et enfin, parmi les subventions, il s'agit, dans le cadre de notre Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services, qu'on connaît plus précisément sous le nom de « FISAC », d'attribuer un certain nombre d'aides, de subventions à différents commerces montcelliens et creusotins essentiellement.

Je les donne rapidement :

8 512 € au restaurant ABC à Montceau,
3 372 € au bar tabac presse La Marolle au Creusot,
6 894 € à la société Je loue un box à Blanzay,
8 512 € au restaurant La Trattoria à Montceau,
8 512 € à la pâtisserie Gautheron au Creusot,
8 512 € à la Pizza Calabria au Creusot,
7 860 € au restaurant Le Fut Mets au Creusot encore,
3 378 € au salon de coiffure Hair du temps à Saint-Vallier,
4 842 € au restaurant Sushi Neta au Creusot,
2 074 € au tabac presse Les 4 chemins au Creusot,
3 178 € au magasin Tendances et déco à Montceau.

Etant entendu que l'examen des différentes demandes a été réalisé dans le cadre du comité de pilotage qui s'est réuni et qui regroupe la Chambre de commerce, la Chambre de l'artisanat, la communauté urbaine, l'ensemble des partenaires du FISAC.

Je crois que j'en ai terminé sur la partie subventions puisqu'après, il s'agit d'une vente de terrain.

M. le Président.- Sur cet ensemble de subventions, y a-t-il des prises de parole ? Pas de prise de parole.

Je mets aux voix :
Sur Symbiose, abstentions ?
Contre ?
Adopté.
Nuclear Valley, abstentions ? Logique.
Contre ?
Donc une abstention.
C'est adopté.
Potentiel, abstentions ?
Contre ?
C'est adopté.
BGE Perspectives, abstentions ?
Contre ?
C'est adopté.
Et puis enfin, l'opération collective de modernisation de l'artisanat, abstentions ?
Contre ?
Adopté également.
Je vous remercie.

Symbiose Technologies - Règlement immobilier - Attribution d'une subvention

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'application entre la SCI « Vallon de la Sorme » et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 87 000 € à la SCI Vallon de la Sorme ;*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Nuclear Valley - Versement d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre le pôle Nuclear Valley et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 22 000 € attribuée au pôle Nuclear Valley pour l'année 2020 ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'objectifs ;*
- *D'imputer la dépense sur le budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que M. Jean-Claude LAGRANGE intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à la majorité.

Association Potentiel - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la communauté urbaine et l'association Potentiel ;
- D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 10 000 € à l'association Potentiel pour l'année 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et d'en assurer la bonne exécution ;
- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2020 – nature 6574 fonction 90.

Observations : Adoption à l'unanimité.

BGE Perspectives - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir entre la communauté urbaine et l'association BGE Perspectives ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention cadre et d'en assurer la bonne exécution ;
- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 11 875 € à BGE Perspectives pour l'année 2020 ;
- D'imputer la dépense sur les crédits inscrits au BP 2020– nature 6574 fonction 524 et nature 6188 fonction 524.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services (OCMACS) sur le territoire communautaire - Attribution de subventions - Autorisation de signature des conventions avec les porteurs de projet bénéficiaires

Le conseil décide :

- D'approuver les conventions établies entre la communauté urbaine et les différents porteurs de projet visés ci-après ;
- D'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 65 646 € réparties de la manière suivante :
 - « RESTAURANT ABC MONTCEAU » 8 512 €
 - « BAR TABAC PRESSE LA MAROLLE » 3 372 €
 - « Sté JE LOUE UN BOX » 6 894 €
 - « RESTAURANT LA TRATTORIA » 8 512 €
 - « PATISSERIE GAUTHERON » 8 512 €
 - « RESTAURANT PIZZA CALABRIA » 8 512 €
 - « RESTAURANT LE FUT METS » 7 860 €
 - « SALON DE COIFFURE HAIR DU TEMPS » 3 378 €

- « RESTAURANT SUSHI NETA » 4 842 €
- « TABAC PRESSE LES 4 CHEMINS » 2 074 €
- « MAGASIN TENDANCES ET DECO » 3 178 €

- D'autoriser Monsieur le Président à signer lesdites conventions ;
- D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif 2020, article 2042 94.

Observations : Etant précisé que M. Roger BURTIN intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote - Adoption à l'unanimité.

8. Perrecy-les-Forges - ZA Rozelay - Vente d'un terrain à WESER BOURGOGNE SARL

9. Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2020

M. le Président. - Il y a ensuite à Perrecy, une vente de terrain et pour l'agence Ecosphère l'attribution d'une subvention.

Je mets aux voix ces deux délibérations.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

PERRECY-LES-FORGES - ZA Rozelay - Vente d'un terrain à WESER BOURGOGNE SARL

Le conseil décide :

- De céder à la SARL WESER Bourgogne, dont le siège social est Zone d'Activités Rozelay, 71420 PERRECY-LES-FORGES, représentée par son gérant, Monsieur Charles Allan LAW, une parcelle de terrain d'une superficie d'environ 300 m² à prendre sur la parcelle cadastrée à PERRECY-LES-FORGES section AD n° 160 ;
- De fixer le prix de cette cession à la somme de 0,45 € le mètres carré, soit un montant total approximatif de 135 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer un compromis de vente formalisant l'accord des parties ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique à intervenir, étant précisé que tous les frais d'acte et les taxes seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'inscrire la recette correspondante sur le budget 2020 - Nature 7788 – Fonction 90 – 26.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Agence Ecosphère - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature de la convention d'objectifs 2020

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ecosphère au titre de l'année 2020 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ;
- D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 290 000 € ;

– D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget principal 2020.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Laëtitia MARTINEZ, M. Daniel MEUNIER, M. Cyrille POLITI, M. Jean-Luc GISCLON, M. Philippe BAUMEL, M. Hervé MAZUREK, M. Olivier PERRET, M. Alain PHILIBERT, M. Didier LAUBERAT, Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote - Adoption à l'unanimité.

10. Association APOR - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

11. Association AgIRE - Attribution d'une subvention Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

12. Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne - Franche-Comté - Ecole de la 2ème Chance de Saône-et-Loire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

M. le Président. - Toute une série de subventions, ce qui est bien normal puisque c'est le vote du budget. Une que je vais vous présenter et ensuite d'autres vice-présidents vont vous les présenter. Il y a Laurent SELVEZ pour certaines associations, Sébastien GANE également.

Je vais présenter la première, je passerai la parole ensuite à mes collègues et je mettrai aux voix après les prises de parole éventuelles.

La première concerne l'association APOR. Ce sont des subventions que nous examinons à chaque conseil. Tout le monde sait ce que fait l'association APOR, qui agit notamment sur le champ de l'insertion professionnelle des personnes en difficulté sur les territoires. Après examen de la demande qui a été adressée à la communauté urbaine, il vous est proposé, il nous est proposé, de verser une subvention pour un montant de 49 000 € pour l'année 2020 et d'approuver les termes de la convention d'objectifs qui doit intervenir après le vote de la subvention.

Je passe la parole à Laurent SELVEZ pour AgIRE et pour la ligue de l'enseignement.

M. SELVEZ. - Merci Monsieur le Président. Chers collègues, vous avez voté tout à l'heure les subventions, il s'agit maintenant d'autoriser le président à effectuer les versements et à signer les conventions qui sont jointes à ces subventions.

Pour l'association AgIRE, il s'agit d'une subvention de 537 225 € répartie - vous l'avez vu dans la convention - entre les différents pôles de l'association, Mission locale, PLIE, Lutilea, la MIFE avec son évolution en orientation professionnelle et son accompagnement en VAE et la coordination générale de l'association.

Je voudrais signaler, pour cette année, les changements les plus importants concernant AgIRE qui a effectué le déménagement de ses locaux creusotins en cours d'année. Je voudrais en profiter, en tant que président, pour remercier la mairie du Creusot et le maire du Creusot pour son investissement et son engagement dans ce dossier, sans lequel ces déménagements, puisqu'il s'agit également des associations APOR, Ariq BTP et d'autres, mais sans lesquels ces déménagements n'auraient pu se faire. Je tenais à le souligner.

L'année 2019 aura également permis à l'association AgIRE de lancer un certain nombre de nouveautés, notamment dans la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. C'est un sujet important, l'objectif, pour l'association, est de recueillir les besoins des entreprises sur notre territoire. On sait qu'un certain nombre de secteurs sont aujourd'hui en tension et éprouvent des difficultés à recruter. L'objectif est d'estimer ces besoins et d'accompagner à la fois les entreprises dans les recrutements et surtout d'identifier et d'accompagner les publics en difficulté vers ces emplois et ces marchés porteurs.

Nous avons également un nouveau dispositif du côté des jeunes en difficulté, sans emploi et sans formation, vers l'emploi avec un dispositif d'accompagnement particulier renforcé. Là aussi, c'est un dispositif nouveau et important sur le territoire. On connaît aujourd'hui, malheureusement et malgré des chiffres de l'emploi qui progressent, les difficultés des jeunes pour s'insérer dans l'emploi, en particulier les plus éloignés, ceux qui sont à la fois sans emploi et sans formation.

Là, il s'agira plutôt de l'année 2020. Vous pouvez voir également dans la convention, la mise en place de la plateforme mobilité de la Communauté Urbaine Creusot Montceau. Nous y

avons travaillé sur ce dernier trimestre de l'année 2019, avec l'ensemble des partenaires : Etat, Région, Département, Caisse d'allocations familiales, etc. Les deux régies de territoire qui portent aujourd'hui les dispositifs de mobilité, pour essayer, sans remettre en cause ce qui se fait aujourd'hui parce que la location de véhicules se fait et se fait bien, mais pour essayer d'aller plus loin parce qu'on sait que les problématiques de mobilité sont des freins importants vers le retour à l'emploi. L'objectif est d'ajouter à la location de véhicules de réels diagnostics mobilité et d'avoir un accompagnement et des conseils en mobilité par l'intermédiaire de conseillères en mobilité.

Voilà l'objectif de cette plateforme qui, pour nous, devrait voir le jour en 2021. L'objectif, pour cette année 2020, est de monter les équilibres financiers nécessaires à ces objectifs qui sont ambitieux. Le groupe de travail qui s'est réuni a désigné AgIRE pour porter ce projet et améliorer les questions de mobilité sur l'ensemble du territoire.

Voilà pour AgIRE.

Pour la Ligue de l'enseignement, il s'agit de l'Ecole de la 2^e chance. Comme tous les ans, nous vous proposons d'accorder à l'école une subvention de 40 000 €. L'année 2019 aura vu la confirmation de l'expérimentation de l'accueil sur Chalon, qui sera confirmé pour l'année 2020 et qui permet à l'école d'avoir une couverture départementale plus importante et d'être ainsi conforme à ses objectifs.

Nous aurons vu également, cette année, un effort important de la Région – et je tenais à le souligner – sur la rémunération des stagiaires qui fréquentent cette école, ce qui permettra sans doute, en tout cas nous l'espérons, de pouvoir améliorer le recrutement et de compléter les promotions.

Et puis une des nouveautés de l'année et là - c'est peut-être un peu moins rassurant -, c'est une augmentation conséquente des jeunes mineurs là aussi sans emploi et sans formation, des jeunes décrocheurs. L'Ecole de la 2^e chance est un outil important pour eux aujourd'hui, même si, quelque part, ce n'était pas, au départ, l'objectif que nous avons fixé à l'école qui accueillait les jeunes après leur majorité. Néanmoins, cela nous permet d'avoir des possibilités importantes pour ces jeunes qui n'ont pas d'autre solution, ou souvent peu de solutions pour arriver à retrouver un chemin soit vers la formation, soit vers l'emploi.

Voilà, chers collègues, Monsieur le Président, pour ces deux structures d'insertion par l'activité économique.

J'en profite, puisque c'est également, pour moi, la fin de ce mandat, pour remercier à la fois les services et en particulier Fiorina MOREAU, qui a été un appui important tout au long de ce mandat. Et puis pour remercier l'ensemble des personnels, des directeurs, des présidents et des bénévoles de toutes ces associations d'insertion. On a cité AgIRE, on a cité APOR et l'Ecole de la 2^e chance, mais je veux aussi penser aux chantiers d'insertion, à l'ETI du territoire, à l'AI, avec lesquels nous travaillons tous en totale collaboration pour l'ensemble du territoire et pour le bénéfice de l'ensemble des demandeurs d'emploi et des personnes en situation précaire sur l'ensemble du territoire. Ils font un travail - je tiens à le redire – formidable, qui n'est pas toujours facile parce que l'accompagnement des publics en difficulté est une chose particulièrement ardue, surtout à notre époque et je tenais à les remercier ce soir.

M. le Président.- Merci. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ces deux délibérations ? Non.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

La première, AgIRE, elle est adoptée.

Sur la ligue de l'enseignement, y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Adoptée également, je vous remercie.

Association APOR - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec cette association;*

- D'autoriser le versement d'une subvention de 49 000 € à l'association APOR ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs 2020 ;
- D'imputer la dépense sur le Budget Primitif 2020, compte 6574.

Observations : Etant précisé que M. Laurent SELVEZ, M. Guy SOUVIGNY, Mme Paulette MATRAY et Mme Laurence POULIOS intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote - Adoption à l'unanimité.

Association AgIRE - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi" ;
- D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 537 225 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2020 ;
- D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, compte 6574.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Sébastien GANE, M. Hervé MAZUREK, M. Olivier PERRET, M. Guy SOUVIGNY intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote - Adoption à l'unanimité.

Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne - Franche-Comté - Ecole de la 2ème Chance de Saône-et-Loire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne-Franche-Comté;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2020 ;
- D'autoriser le versement d'une subvention de 40 000 € à l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne-Franche-Comté ;
- D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, compte 6574.

Observations : Adoption à l'unanimité.

13. Association Ligue de l'Enseignement de Saône-et-Loire - Pôle de Recherche et de Développement du Langage - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention cadre et d'une convention d'objectifs 2020

14. Association Sauvegarde71 "Espace Ressources de Soutien à la Parentalité" - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

M. le Président.- Je passe maintenant la parole à Sébastien GANE pour une subvention à la Ligue de l'enseignement et une autre à la Sauvegarde 71.

M. GANE.- Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de deux délibérations et de deux actions bien connues puisqu'elles sont maintenant habituelles dans leur déroulé. Les montants demandés sont d'ailleurs exactement les mêmes que les autres années. Je vais donc m'attacher à vous faire part de quelques évolutions, notamment sur l'action Pôle langage.

Vous avez en annexe du rapport qui vous est présenté deux conventions, la convention d'objectifs annuelle et la convention-cadre qui a été modifiée puisque, désormais, le syndicat des orthophonistes a souhaité signer cette convention. Cela a été l'occasion, pour la Ligue, de revoir un peu le programme d'actions, notamment avec l'organisation de deux conférences plutôt axées formation pour les enseignants, de travailler à la mise en place de cinq conférences thématiques sur l'ensemble du territoire avec les parents et puis d'amorcer également un travail avec deux groupes de parents, un sur chaque bassin, où il va s'agir d'aider les parents à s'approprier les outils et, surtout, qui va viser à développer l'entraide entre les parents.

Je veux souligner que cette action bénéficie d'un nouveau souffle et d'une redéfinition des objectifs pour les prochaines années, conformément à ce que nous avons pu déjà mentionner dans cette assemblée.

Pour la deuxième subvention à la Sauvegarde71 Espace de soutien à la parentalité, là encore, pas d'évolution sur le contenu de l'action. Nous avons, pour l'instant, un bilan forcément partiel de l'activité puisque nous sommes en cours d'année 2019. Les volumes d'accompagnement sont similaires à ce que nous avons connu en 2018. Je dirais que cela rentre dans le suivi classique de nos actions, on a peut-être une petite inquiétude sur une mesure, mais il faudra attendre la fin de l'année pour en savoir un petit peu plus sur le contenu de cette action.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Pas de prise de parole.
Je mets aux voix la subvention à la ligue de l'enseignement.
Y a-t-il des abstentions ?
Qui est contre ?
Adoptée.
Sauvegarde71, abstentions ?
Contre ?
C'est adopté.
Je vous remercie.

Association Ligue de l'Enseignement de Saône-et-Loire - Pôle de Recherche et de Développement du Langage - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention cadre et d'une convention d'objectifs 2020

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention cadre à intervenir avec l'Éducation Nationale, l'association « La Ligue de l'enseignement de Saône-et-Loire - Pôle de Recherche et de Développement sur les langages » et le Syndicat départemental des orthophonistes de Saône et Loire ;*
- *D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association « La Ligue de l'enseignement de Saône-et-Loire - Pôle de Recherche et de Développement sur les*

langages » ;

- D'autoriser le versement à l'association « La ligue de l'enseignement de Saône-et-Loire - Pôle de Recherche et de Développement sur les langages » d'une subvention d'un montant de 45 000 € ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre et la convention d'objectifs au titre de l'année 2020 ;
- D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, compte 6574.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Association Sauvegarde71 "Espace Ressources de Soutien à la Parentalité" - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention à conclure avec l'association- « Sauvegarde 71- Espace Ressource de Soutien à la Parentalité » déclarée à la Préfecture de MACON domiciliée au 18, Quai Gambetta - 71100 Chalon-sur-Saône ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs au titre de l'année 2020 ;
- D'autoriser le versement à l'Association « Sauvegarde 71- Espace Ressource de Soutien à la Parentalité » d'une subvention de 35 500 € ;
- D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2020, compte 6574.

Observations : Adoption à l'unanimité.

V - DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Appel à projet du département "Saône-et-Loire 2020"- Approbation du projet structurant 2019-2020-2021 du territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

2. Contrat de ville 2015-2020 - Protocole d'engagement renforcé et réciproque 2018-2020 - Autorisation de signature

3. Office de tourisme communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention de partenariat

4. Ecomusée - Nouveaux tarifs - Musée de l'homme et de l'industrie

M. le Président.- Nous passons au chapitre développement territorial, avec quatre délibérations, un appel à projet du Département, le Contrat de ville, l'office de tourisme communautaire avec une subvention et, enfin, l'écomusée et les nouveaux tarifs.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, je vous remercie.

Appel à projet du département "Saône-et-Loire 2020" - Approbation du projet structurant 2019-2020-2021 du territoire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau

Le conseil décide :

- D'approuver le choix du projet structurant 2019-2020-2021 « implantation d'une recyclerie sur le territoire de la CUCM » porté par la communauté urbaine Creusot Montceau,
- D'autoriser Monsieur le président à candidater à ce titre à l'appel à projet structurant du département de Saône-et-Loire et de mener les démarches afférentes.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Contrat de ville 2015-2020 - Protocole d'engagement renforcé et réciproque 2018-2020 - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- D'approuver le protocole d'engagement renforcé et réciproque 2020-2022 du contrat de ville de la CUCM valant avenant au contrat politique de la ville,
- D'autoriser Monsieur le président à signer ledit protocole d'engagement renforcé et réciproque 2020-2022,
- De prendre acte du rapport 2018 sur la situation de la CUCM au regard de la politique de la ville.

Observations : Adoption à l'unanimité.

Office de tourisme communautaire - Attribution d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention de partenariat

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat pour l'année 2020 à intervenir entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'office de tourisme communautaire Creusot-Montceau ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat et d'en assurer la bonne exécution ;
- D'autoriser le versement d'une subvention de 349 000 € à l'Office de tourisme ;
- D'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet.

Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Hervé MAZUREK, M. Jérémy PINTO, Mme Catherine DESPLANCHES, Mme Montserrat REYES, M. Laurent SELVEZ, Mme Edith CALDERON, M. Jean-François JAUNET, M. Jean-Luc GISCLON, Mme Marie-Thérèse FRIZOT, Mme Jocelyne BUCHALIK intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote - Adoption à l'unanimité.

Écomusée - Nouveaux tarifs - Musée de l'homme et de l'industrie

Le conseil décide :

- D'approuver, telles que décrites ci-dessous, les conditions tarifaires des sites de l'Écomusée à compter de l'année 2020 :

Type de billet	Type de tarif	Tarif proposé	Répartition sur le site		
			MHI	PI	OTCCM
Solo	Plein tarif	9,80 €	4,5 €	4,5 €	0,80 €
	Tarif réduit	6,30 €	2,75 €	2,75 €	0,80 €
	Tarif famille	15,80 €	7,50 €	7,50 €	0,80 €
Ouverture ou visite partielle PI, MHI	Tarif réduit unique	5,50 €	5 €	/	0,50 €
		5,50 €	/	5 €	0,50 €
	Tarif réduit famille	10 €	/	9,20 €	0,80 €
			9,20 €	/	0,80 €

- *Le tarif réduit est applicable aux étudiants de moins de 26 ans sur présentation de la carte et aux enseignants, sur justificatif.*
- *Le tarif famille applicable à un ou deux adultes, accompagné d'un ou plusieurs enfants de plus de 10 ans*

Visites privées	Tarif unique	10 €	/	10 €	/
-----------------	--------------	-------------	---	------	---

Pas de billet	Type de tarif	Tarif proposé	Répartition sur le site			Commentaire
			MHI	PI	OTCCM	
Facture	Tarif scolaires	4,10 € visite partielle	4,10 € /	/ 4,10 €	/ /	
		----- 5,30 € visite commune	4,10 € 1,20 €	1,20 € 4,10 €	----- / /	
	Tarif adultes	6,30 €	2,75 €	2,75 €	0,80 €	Tarif unique pour groupe +10 pers.

- *D'approuver la liste suivante des catégories de personnes éligibles à la gratuité sur présentation d'un justificatif :*
 - *Enfants de moins de 10 ans,*
 - *Demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA,*
 - *Carte Tourisme Pass Pro,*
 - *Conservateurs du patrimoine et membres ICOM ou ICOMOS sur présentation de la carte en cours de validité,*
 - *Porteurs de carte de presse,*
 - *Pass culture,*
 - *Carte Avantages Jeunes,*
 - *Carte de Guide-conférencier,*
 - *Scolaires de la CUCM,*
 - *Personnes en situation de handicap et un accompagnant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

5. Demandes de subventions - Programmation scientifique et culturelle 2020

M. le Président.- Une demande de subvention pour la programmation scientifique et culturelle de l'Ecomusée 2020. Philippe BAUMEL.

M. BAUMEL.- Merci Monsieur le Président. Il s'agit de demander, comme chaque année, les subventions à nos partenaires pour financer la programmation de l'Ecomusée. Je rassure les inquiets de nature qui sont toujours les mêmes, évidemment, sur le montant du budget de fonctionnement de l'Ecomusée. Je les rassure parce qu'il est identique à celui de l'année dernière ; ils n'auront donc pas de tachycardie ce soir. Et le montant des subventions que nous sollicitons sera aussi quasiment identique à celui de l'an passé. Nous espérons donc évidemment pouvoir les rassembler sans difficulté.

Je voudrais surtout mettre l'accent sur ce que recouvrent ces subventions et sur la programmation qui est à venir pour 2020, qui est une programmation assez foisonnante, assez riche. Ce qui nous permettra d'y aller tous de gaité de cœur. Nous pourrions aller à la villa Perrusson cet été pour aller voir une nouvelle exposition avec un céramiste qui s'appelle Pablo Castillo.

Et puis on ira évidemment, toujours et encore, au château de la verrerie, au MHI, pour aller voir différentes expositions, dont une qui, je crois, est très importante, notamment dans l'actualité que nous vivons, c'est le troisième volet d'une exposition sur les migrations sur toute la communauté urbaine. Cela permet aussi de retrouver le fil parfois un peu perdu, parce que finalement, certains se sont très bien intégrés, de l'histoire de tous ceux qui sont venus parfois de fort loin pour constituer aujourd'hui la richesse humaine de notre territoire.

Nous aurons des ateliers d'animation, comme chaque année, notamment ceux destinés aux scolaires, aux adultes, aux individuels. Et puis nous aurons des grands rendez-vous traditionnels, ceux de la Nuit des musées, sur des rendez-vous jardins de la villa Perrusson et ceux des Journées du patrimoine.

On continuera aussi - il ne faut pas l'oublier -, le travail de fond qui est nécessaire aussi pour un musée reconnu par l'État comme l'est l'Ecomusée. L'équipe rassemblée autour de la nouvelle conservatrice, Morgane MOËLLO, poursuivra le travail sur la programmation scientifique et culturelle. Nous continuerons aussi le travail sur les collections, notamment avec la fin du travail qui se fait sur les collections qui sont actuellement conservées sur le site d'Henri Paul et nous suivrons de près aussi le grand et beau chantier qui est d'ores et déjà engagé, je parle bien sûr du chantier de restauration des intérieurs de la villa Perrusson, dont vous étiez enthousiastes tout à l'heure. J'ai d'ailleurs été heureux de constater que même l'opposition l'avait voté puisque vous avez voté les demandes de subvention, tous ensemble, pour ce chantier et je vous en remercie vivement.

Nous continuerons aussi de travailler à la mémoire du territoire avec des expositions, notamment une qui sera particulièrement intéressante pour tous ceux qui se préoccupent de l'évolution des paysages du territoire de la communauté urbaine. Nous aurons, sur cette thématique, une exposition au château de la Verrerie, une exposition que nous nous proposons d'ailleurs de faire tourner dans certaines communes si elles veulent bien l'accueillir. Ce qui nous permettra de renforcer sa visibilité.

Je vous ai cité l'exposition qui aura lieu à la villa Perrusson, je n'y reviens pas trop pour ne pas abuser et je ne vais pas plus loin parce que vous avez tout le détail de cette programmation qui vous est exposé et que vous avez regardé, vous aussi, et qui est largement illustré dans cette délibération, mais je vous propose de l'approuver. Merci.

M. le Président.- Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des prises de parole avant le vote ?
Pas de prise de parole.

Y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté, merci.

Le conseil décide :

- *De valider la programmation scientifique et culturelle de l'Ecomusée pour l'année 2020,*

- *D'autoriser Monsieur le Président à solliciter toutes les subventions auprès de l'Etat, de la Région et du département de Saône-et-Loire au taux maximum.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

6. Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Attribution d'une subvention 2020 - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

7. Office National des Forêts - Projet de création d'un réseau de sentiers de randonnées sur le territoire communautaire - Autorisation de signature d'une convention de passage, d'aménagement et de balisage

8. Comité départemental de la Randonnée Pédestre de Saône-et-Loire - Modification des itinéraires de Grande Randonnée - Autorisation de signature d'une convention

M. le Président.- Trois délibérations, toujours au chapitre développement territorial, une qui concerne l'agence d'urbanisme, avec une subvention, l'Office national des forêts, le projet de création d'un réseau de sentiers et de randonnées et enfin le comité départemental de la randonnée pédestre, avec une modification des itinéraires.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

C'est adopté.

Agence d'urbanisme Sud Bourgogne - Attribution d'une subvention 2020 - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

Le conseil décide :

- *D'approuver la convention d'objectifs 2020 à intervenir entre l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne et la communauté Urbaine Creusot Montceau ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs ;*
- *D'autoriser le versement d'une subvention d'un montant de 230 000 € à l'agence d'urbanisme Sud Bourgogne.*
- *D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.*

Observations : Etant précisé que M. Philippe BAUMEL, M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, Mme Evelyne COUILLEROT, M. Lionel DUPARAY intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote - Adoption à l'unanimité.

Office National des Forêts - Projet de création d'un réseau de sentiers de randonnées sur le territoire communautaire - Autorisation de signature d'une convention de passage, d'aménagement et de balisage.

Le conseil décide :

- *D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Office National des Forêts pour mettre en œuvre les aménagements et marquages nécessaires au jalonnement des itinéraires de randonnée.*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Comité départemental de la Randonnée Pédestre de Saône-et-Loire - Modification des itinéraires de Grande Randonnée - Autorisation de signature d'une convention

Le conseil décide :

- D'approuver les termes de la convention de balisage à intervenir avec le Comité départemental de la Randonnée Pédestre de Saône-et-Loire,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Observations : Adoption à l'unanimité.

VI - DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. ATMO Bourgogne - Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

2. Gestion des déchets - Délégation de service public pour le traitement des déchets de la CUCM - Protocole de fin de contrat

3. Défense incendie - Communes de Perreuil et Essertenne - Modification des modalités de gestion technique et financière des installations de défenses incendie raccordées au réseau d'eau potable du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) - Autorisation de signature

M. le Président. - Développement durable. Trois délibérations, que je mets aux voix, une qui concerne ATMO avec le versement d'une subvention, la gestion des déchets concernant la délégation de service public avec un protocole de fin de contrat et enfin, en ce qui concerne la défense incendie, pour les communes de Perreuil et d'Essertenne, une modification des modalités de gestion.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Qui est contre ?

Elles sont adoptées toutes les trois, merci.

ATMO Bourgogne - Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2020

Le conseil décide :

- D'approuver la convention d'objectifs 2020 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;
- D'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'adhésion de 500 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ;
- D'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ;
- D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondantes.

Observations : Etant précisé que M. Jean-François JAUNET intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité

Gestion des déchets - Délégation de service public pour le traitement des déchets de la CUCM - Protocole de fin de contrat

Le conseil décide :

- *D'approuver le protocole de fin de contrat de délégation de service public pour le traitement des déchets ménagers et assimilés de la CUCM qui constitue l'avenant n°7 au contrat de DSP conclu avec CMR,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole en annexe, ainsi que tout document s'y rapportant.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Défense incendie - Communes de Perreuil et Essertenne - Modification des modalités de gestion technique et financière des installations de défenses incendie raccordées au réseau d'eau potable du Syndicat Mixte de l'Eau Morvan Autunois Couchois (SMEMAC) - Autorisation de signature

Le conseil décide :

- *De résilier les conventions que les communes de Perreuil et d'Essertenne avaient passé avec le SMEMAC en matière de contrôle et d'entretien des poteaux d'incendie et que la CUCM avait repris à son compte par voie d'avenant,*
- *D'approuver les termes et les conditions financières du projet de convention précitée, fixant les nouvelles modalités techniques et financières relatives aux équipements de défense incendie implantés sur les communes de Perreuil et d'Essertenne,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention sur la base du projet ci-annexé,*
- *D'imputer les dépenses sur les lignes correspondantes du budget principal.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

VII – PROXIMITÉ

1. Schéma Directeur Cyclable - Arrêt du projet

M. le Président.- Nous passons au chapitre proximité qui est le dernier, avec le Schéma directeur cyclable, l'arrêt du projet. Je vais demander à notre collègue vice-président, Daniel MEUNIER, de nous présenter le schéma directeur, peut-être au pupitre ou à sa place.

Il reste donc à sa place, très bien. C'est au choix. Allons-y.

M. MEUNIER.- Merci Monsieur le Président.

Messieurs et Mesdames, chers collègues, il est difficile, à cette heure de la soirée, pour un orateur, d'avoir pignon sur rue et, pour l'auditoire aussi, de donner un dernier coup de pédale. Mais sachons rester encore quelques minutes en selle pour évoquer ensemble un sujet important qui est l'aboutissement d'un long cycle de travail. Commencant quelque peu à en connaître un rayon sur le sujet, je vais essayer rapidement de vous présenter, si vous le permettez, sans dérailler ou sans que ma langue ne fourche, le cadre du Schéma directeur cyclable pour notre CUCM. (*Rires*)

C'était un petit clin d'œil pour détendre un petit peu pour ce dernier conseil et vous dire qu'il s'agit là d'un document qui est important pour la communauté puisqu'il a tout de même pour vocation de permettre de poursuivre et surtout de structurer notre action en faveur du vélo dans

le prolongement de celles qui ont déjà été mises en œuvre conformément aux orientations qui sont prévues par le PCAET.

Est-il bien utile de vous rappeler toute l'importance et l'intérêt d'inscrire à notre réflexion et au champ de nos décisions le développement des modes alternatifs et complémentaires de déplacement sur notre territoire ?

Au même titre que la marche, le vélo présente des avantages individuels non négligeables, tant en matière de santé publique que d'économies substantielles dans les dépenses affectées au budget transport. Et puis, bien entendu, des avantages collectifs au chapitre de la réduction de la pollution ambiante olfactive et sonore, ou des économies en matière d'entretien et de rénovation des infrastructures, sans compter aussi le besoin moindre dans le domaine des voies de circulation et des places de stationnement.

Il est tout de même à considérer que le changement est en très grande partie dû à une pollution provenant du secteur des transports en constante évolution. Sur les secteurs les plus urbanisés, l'usage du vélo devient donc nécessairement une alternative, une alternative durable à la mobilité si tant est que nous fassions montre de notre volonté de travailler à la mise en place d'infrastructures adaptées à son usage et que nous soyons aussi déterminés à assurer toutes les formes d'incitation à son utilisation et à son déploiement. D'où toute l'importance de tracer les contours et de définir les axes d'une nouvelle politique en faveur du vélo, au travers d'un document cadre à long terme qu'est le Schéma directeur cyclable.

J'insiste - et je veux vraiment le faire ce soir - sur le fait que ce schéma cyclable est un document sur le long terme qui préconise et qui acte des aménagements à court, à moyen et long termes, mais qui est aussi un document amendable, qui est un document révisable en fonction des évolutions de notre territoire. C'est aussi un document qui va faire l'objet de rencontres et de discussions avec les associations locales qui militent en faveur du vélo et les associations d'usagers du vélo.

J'attire votre attention aussi pour vous dire que ce schéma directeur cyclable a fait l'objet d'une très belle concertation avec les élus et les services des villes. Là, je ne veux pas rappeler ma précédente intervention, mais le principe d'équité a encore une fois très bien fonctionné, tant sur la ville du Creusot que sur la ville de Montceau, avec de nombreux allers et retours entre les services et les élus des villes, sachant que l'ébauche s'est nourrie de rencontres en réunions territorialisation. C'est donc devenu un document qui est une base solide de dialogue avec l'ensemble des acteurs qui évoluent et qui soutiennent le développement du vélo.

Que retenir de ce document ? C'est un document de planification, planification des itinéraires cyclables pour des types de trajet et d'usages divers et c'est aussi un document qui est assorti d'actions en faveur de la promotion de l'usage du vélo.

Notons tout de même que nous avons récemment mis en place une action sur la Communauté Urbaine Creusot Montceau, qui était une action novatrice qui permet aux usagers qui le désirent d'accéder à la location de vélos électriques couplée aux titres de transport urbain pour un montant de 32 € mensuels. C'est une action qui a rencontré un vif succès auprès de la population et qui nous incite bien entendu à sa poursuite et à son développement.

Nous souhaitons donc déployer plus de vélos et créer un service de location courte durée à l'avenir.

En matière de méthode, ce travail est le fruit de nombreuses études, de l'analyse de diverses données pour la mise en perspective des tracés. On est parti de la carte de densité des populations, des pôles générateurs d'emplois et de trafics, des lignes de transport, des lieux touristiques, des contraintes géographiques et, bien entendu, vous vous en doutez, du passage de l'Eurovélo 6, si chère au maire de Blanzy.

Ces tracés vont répondre à trois critères bien précis : la lisibilité, l'aspect continu et harmonieux et la sécurité. Trois paramètres incontournables, vous vous en doutez bien, pour les usagers du vélo. Bien entendu, ces tracés vont aussi intégrer les problématiques liées au stationnement des vélos et, au chapitre des incitations à l'usage. Nous avons pris en compte plusieurs critères qui vont faire l'objet d'actions spécifiques étalées dans le temps ou qui seront des actions plus récurrentes, des actions de formation à l'usage du vélo en partenariat avec les associations locales et l'Education nationale, des actions de communication et d'information, des actions de mobilité à l'image de celles - vous l'avez peut-être remarqué au travers de la presse - qui ont été conduites dans le cadre de la Semaine de la mobilité sur le réseau de transport urbain. Et puis, bien entendu, des actions de sécurité, là encore en lien avec tous nos partenaires.

Toutes ces données vous sont détaillées dans la charte d'aménagement cyclable qui vient compléter ce schéma dont je vous ai donné les lignes principales. Il s'agit d'une annexe qui sera un document de référence, qui a vocation, avant tout, d'être une boîte à outils pour garantir l'uniformité et la qualité des aménagements pour l'ensemble du territoire de la communauté.

Je terminerai cela de manière plus imaginée, comme vous l'avez sur les diapositives qui défilent, en vous donnant quelques exemples d'actions qui vont venir émailler tout le dispositif, un dispositif que nous voulons certes ambitieux, mais surtout volontaire en matière d'incitation aux mobilités douces.

- Un service de location de vélos que nous proposons d'étendre. Je vous en ai parlé préalablement.

- L'accueil sur le territoire des cyclotouristes. Il nous semble important de créer ce que je pourrais appeler une filière cyclotourisme pour favoriser l'accueil et le service. Cela peut aussi passer par l'obtention de labels pour nos villes.

- L'élaboration et la parution des cartes d'itinéraires cyclables pour permettre des balades, faire découvrir les itinéraires accessibles aux cyclistes. Il sera proposé l'édition de cartes et de profiter des moyens interactifs pour développer ce qu'on appelle un calculateur d'itinéraire.

- La création de centres d'information de promotion du vélo, que l'on va coupler aux boutiques de services qui sont en place sur les villes de Montceau et du Creusot.

- La mise en place de stationnements dédiés aux vélos, tant sur la courte et moyenne durée que la longue durée.

Voilà les quelques éléments, Monsieur le Président, que je tenais à porter à la connaissance de toutes et tous. C'est un sujet qui, je l'espère, sera consensuel parce qu'il est important d'adopter une approche collective si nous souhaitons voir se développer de nouvelles pratiques et puis peut-être, à terme, rendre un petit peu plus désuet l'usage de l'automobile dans les déplacements du quotidien.

J'insiste à nouveau sur le fait que ce document n'est pas une conclusion mais le début d'une nouvelle étape de construction des mobilités de demain. Merci pour votre attention.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président, pour cette présentation imagée et poétique.

Est-ce qu'il y a des interventions ? Hervé MAZUREK.

M. MAZUREK.- Je viens d'entendre que Monsieur le Président vient de dire « Monsieur le Président » à Daniel MEUNIER, en cette période... bon !

Il est vrai que je suis ravi que nous ayons ce dossier à évoquer aujourd'hui, non pas que je sois subitement devenu un amoureux de la « petite reine », mais en ce qui concerne l'itinérance au sein de notre territoire et en lien certes avec le développement touristique, mais également en lien tout simplement avec la mobilité au sein de notre territoire, la place de la bicyclette, qu'elle soit bleue ou d'une autre couleur, est en effet importante. Je crois que c'est un vrai grand défi qui s'offre à nous parce qu'on sait très bien qu'on est sur un territoire presque pensé pour la voiture, voire par la voiture, dans une époque où, sur des schémas qui remontent à une bonne quarantaine d'années, on avait une voiture par foyer et, maintenant, on a deux ou trois voitures par foyer. Il y a donc tous ces éléments-là à prendre en compte dans la réflexion.

Moi, je mettrai peut-être juste, dans les trois critères qui ont été cités, la sécurité en premier, la sécurité des déplacements, parce que c'est ce qui nous revient souvent dans nos communes par rapport à cette crainte que peuvent avoir certains cyclistes, tout simplement cyclistes et pas forcément cyclotouristes, par rapport à la sécurité et, finalement, à la cohabitation avec les voitures.

Par rapport à ce qui a été dit, je crois qu'il ne faut pas qu'on hésite à essayer des choses, des choses qui peuvent ne pas coûter cher, comme par exemple des mises en circulation unique. On a parlé de l'Eurovélo 6, pourquoi pas réfléchir à des essais de mise en circulation à voie unique de déplacement le long du canal du centre, par exemple entre Blanzay et Montceau, voire entre Montchanin et Montceau jusqu'à Saint-Vallier, faire ces tests-là, réserver une voie à la voiture, une autre voie aux modes de déplacements doux, faire des tests à ce niveau-là. Si c'était possible, je crois que ce serait une bonne chose et cela nous donnerait, quelque part, pour cette partie donc plus spécifiquement à l'Eurovélo 6, des éléments de réflexion qui pourraient être intéressants.

Dans ma réflexion, j'étais uniquement sur les déplacements. Ont été rappelés aussi l'importance de lieux où on peut garer, stocker les vélos. Il y avait déjà eu des garages à vélo qui avaient été installés il y a quelques années en arrière sur des sites touristiques, je crois qu'il est important aussi d'avoir ces lieux de stockage sur notre territoire.

On voit donc qu'il y a une cohérence et une réflexion d'ensemble par rapport à la place du vélo et des déplacements en vélo sur notre territoire. Moi, j'en suis ravi et c'est vrai que c'est un défi qui s'offre à nous avec de multiples facettes. Merci.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.
Est-ce qu'il y a des abstentions sur cet arrêté ? Non.
Qui est contre ?
Il est adopté, Monsieur le vice-Président.

Le conseil décide :

- *D'arrêter le projet de Schéma Directeur Cyclable de la Communauté Urbaine Creusot Montceau, tel qu'il est annexé à la présente délibération.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

2. Services de transports routiers pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la CUCM - Lot n° 5 - Desserte des Collèges et Lycées du Creusot et de Montcenis - Autorisation de signature d'une modification n ° 2 à l'accord-cadre 1602205DSP

3. Mise en décharge des déchets de voirie non valorisables de la CUCM - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert

M. le Président.- Nous avons ensuite deux délibérations, ce sont les dernières, qui concernent le service de transport routier pour la desserte des établissements scolaires. Cela a été longuement dit et concerté. Et la mise en décharge des déchets de voirie non valorisables sur la communauté, une autorisation de signature d'un accord-cadre.

Je mets aux voix : y a-t-il des abstentions ?

Qui est contre ?

Les deux sont adoptées.

Services de transports routiers pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la CUCM - Lot n° 5 - Desserte des Collèges et Lycées du Creusot et de Montcenis - Autorisation de signature d'une modification n° 2 à l'accord-cadre 1602205DSP

Le conseil décide :

- *D'approuver la modification n° 2 à l'accord-cadre 1602205DSP,*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite modification, pour un montant de 11 368,00 € HT,*
- *D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés.*

Observations : Adoption à l'unanimité.

Mise en décharge des déchets de voirie non valorisables de la CUCM - Autorisation de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur appel d'offres ouvert

Le conseil décide :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre précité à conclure avec l'entreprise SNTPAM – ZA les Guillemeaux – 71190 – ETANG/ARROUX - pour la mise en décharge des déchets de voirie non valorisables ;
- D'imputer les dépenses correspondantes à la ligne budgétaire prévue à cet effet.

Observations : Adoption à l'unanimité.

M. le Président.- Nous sommes arrivés à la fin de l'examen des délibérations.

Comme il s'agit du dernier conseil, j'ai deux demandes de prise de parole, parce que c'est le dernier conseil, que je vais accorder, à condition qu'elles soient courtes, une de Lionel DUPARAY et une de Philippe BAUMEL.

Lionel DUPARAY.

M. DUPARAY.- Mesdames, Messieurs, aujourd'hui, c'est notre dernier conseil de la mandature, mais qui en appellera d'autres pour certains et, pour d'autres, le dernier conseil tout court par choix personnel ou de l'électeur.

Tous, ici, nous sommes animés par la défense de notre territoire et je ne pense pas que nos engagements, avec tout ce que cela implique en termes de temps et de responsabilité, se fassent sans amour pour notre territoire, avec des visions différentes, mais avec amour.

Comme chacun le sait, je ne suis originaire ni du Creusot, ni de Montceau et j'ai été élu dans les deux communes. C'est donc particulièrement le territoire dans son ensemble qui nous intéresse.

Au-delà de la déception des uns et des autres, des rendez-vous manqués de part et d'autre... je ne vais pas vous citer la bible, Mathieu, Chapitre VII, verset 3, mais plutôt prendre une allocution latine : *Ignoscas aliis multa, nil tibi*, « pardonne beaucoup aux autres mais, à toi, rien ».

Aussi, je veux remercier - je pense au nom du groupe - l'ensemble des agents et des élus dans leur globalité. Personnellement, je retiendrai avant tout les rencontres qui ont eu lieu, les échanges constructifs qui ont fait avancer de nombreux dossiers et sujets, les liens d'amitié sincère qui se sont créés, tout ceci dans le respect des convictions de chacun qui, parfois et plus souvent qu'on ne le croit, ne sont pas si éloignées que cela.

Nous ne pouvons prédire ce que sera la suite, mais que cette mandature qui arrive à grands pas ne nous fasse pas oublier l'essentiel : l'humain et l'amour du territoire.

M. le Président.- Merci.

Philippe BAUMEL.

M. BAUMEL.- Merci Monsieur le Président. Ma rapide intervention sera dans la même veine mais peut-être moins poétique que celle de Lionel DUPARAY.

Je voulais simplement tous vous saluer et vous remercier. Ce soir, c'est mon dernier conseil communautaire, je le dis avec émotion. J'ai été à vos côtés pour beaucoup d'entre vous, élu de cette communauté urbaine depuis 2001, c'est déjà loin et il était peut-être temps de s'émanciper et de passer à autre chose.

Je voulais vous remercier, vous tous, mes collègues, ainsi que ceux qui m'ont accordé leur confiance d'électeur, particulièrement à ceux du Breuil et au-delà, qui m'ont permis d'exercer des responsabilités publiques et de porter des projets sur lesquels nous nous sommes collectivement engagés et qui sont progressivement devenus des réalités.

C'est une formidable aventure humaine que j'ai vécue avec passion, avec enthousiasme. Je sais que nous l'avons tous partagée et je sais aussi que, dans le mandat qui viendra, la même qualité et la même énergie sera au rendez-vous.

Je tiens aussi à rappeler que tout notre bilan, mandat après mandat, n'est jamais possible que parce que nous sommes aux côtés d'équipes de fonctionnaires territoriaux et d'une très belle

machine territoriale qu'est la communauté urbaine, que beaucoup d'autres nous envient ailleurs, en France, précisément parce qu'elle permet de faire une réalité de projets parfois totalement illusoire au départ et, surtout, elle a permis à ce territoire de resurgir à chaque fois qu'il a connu, dans la deuxième partie du XXème siècle, des aléas graves.

Pour tout cela, pour vous tous, collaborateurs de la communauté urbaine et puis pour vous tous, mes chers collègues, je vous remercie de m'avoir permis de me réaliser et de nous réaliser. Merci à vous tous.

M. le Président. - Merci.
Jean-Claude LAGRANGE.

M. LAGRANGE. - Finalement, je ne pensais pas que j'allais reprendre la parole mais cela sera finalement le cas après les propos qui sont effectivement très émouvants de Philippe. On a partagé beaucoup de bancs dans cette assemblée et ailleurs. J'ai entendu tous ces propos de rancœur, ici, David, mais je tiens à rappeler qu'on a commencé il y a 5 ans ou 6 ans, à des positions différentes et, finalement, c'est l'intérêt général et le projet qui l'a emporté. Je pense que c'est ce qui devra motiver, à mon avis, l'ensemble des équipes qui vont se retrouver l'année prochaine autour de ces tables, parce que je pense que c'est l'intérêt du territoire et une vision du territoire qu'on partageait qui a fait que nous avons dépassé un peu nos sensibilités personnelles ou nos rancœurs personnelles. En tout cas, pour la réalisation de certains projets qui m'étaient chers, le président de la communauté et maire du Creusot a toujours été au rendez-vous. Merci.

M. le Président. - Merci. Je ne veux frustrer personne, si d'autres souhaitent faire leurs adieux ou rendre un hommage quelconque, n'hésitez pas. Non, personne ? Très bien.

Je conclurai dans quelques secondes. Mais je voudrais à mon tour rendre un hommage et à la fois remercier, mais Hervé MAZUREK l'a fait et a anticipé tout à l'heure quand il a dit que nous avions évoqué le départ de Cédric MACRON lors du dernier conseil, je ne crois pas. Mais en tout état de cause, oui, Cédric MACRON s'en va, il va nous quitter, quitter ses fonctions. Il va rejoindre un grand corps d'Etat, ce qui n'est pas surprenant quand on connaît Cédric.

Au nom de tous et au mien tout d'abord, donc très personnellement, je souhaite le remercier très sincèrement pour le travail qu'il a fait durant non pas la totalité du mandat, mais une bonne partie du mandat. Il a répondu aux objectifs que je lui avais fixés de manière rigoureuse, volontaire et beaucoup dans la proximité avec les agents et avec les élus, disponible 24 heures 24, 7 jours sur 7. C'est ce qui l'a caractérisé et qui prouve aussi son engagement - comme nous, d'ailleurs - pour la chose publique, pour la vie publique. Je crois que c'est un exemple pour beaucoup de fonctionnaires et d'agents.

J'en profite pour vous dire également que celui qui va le remplacer dès son départ et dès sa prise de fonction, au 1^{er} janvier, ce sera Laurent BOUQUIN, qui était actuellement DGA. J'ai demandé à Laurent BOUQUIN d'accepter de prendre le poste non pas en intérim, mais vraiment de prendre le poste de directeur général des services, ce qu'il a accepté et je tiens à l'en remercier.

Voilà, mes chers collègues. Une dernière chose un petit peu technique. Pensez bien à rendre vos tablettes. Je l'avais déjà évoqué lors du dernier conseil. Tous les élus, sauf ceux du bureau, sauf les élus de Montceau, les élus du Creusot et les membres de la CAO. Il y a ici des personnes pour recueillir ou faire signer des papiers pour la restitution de la tablette.

Je sais que des élus ont demandé à pouvoir la conserver en l'achetant, ce qui a été accordé. Il faudrait tout de même venir pour signer la convention pour le rachat de la tablette.

Voilà pour les aspects techniques. Il me reste à conclure ce conseil.

Je serai très court. Je souscris bien entendu à ce qu'ont dit mes collègues. C'est aussi avec - vous vous en doutez - beaucoup d'émotion que je vois certains collègues arrêter leur vie publique, comme Philippe qui a beaucoup donné. J'ai beaucoup appris à ses côtés, je tiens à le dire. Je lui souhaite bien entendu une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions. Mais je sais que tu prends beaucoup de plaisir dans tes nouvelles fonctions et ce n'est que mérité.

Et puis je souhaite vous saluer encore une fois tous, collectivement, pour votre implication. Au-delà de nos différences, je crois que nous avons essayé individuellement et collectivement de raisonner, en tout cas autant qu'on l'a pu, pour le territoire et pour les habitants de ce territoire. Je ne sais pas ce que l'avenir nous réserve, mais sachez que j'ai été, en ce qui me concerne, très honoré de présider cette assemblée. Merci beaucoup.

Bonne soirée. Passez de bonnes fêtes.

(Applaudissements).

- : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 36)

Le secrétaire de séance

M. Lionel DUBAND

